

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 21 janvier 2015 portant application des articles L. 562-2 et suivants et L. 714-1 et suivants du code monétaire et financier

NOR : FCPT1421361A

Par arrêté du ministre des finances et des comptes publics en date du 21 janvier 2015, vu le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011 du Conseil instituant des mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certains groupes et certaines personnes, entreprises ou entités au regard de la situation en Afghanistan, tel que modifié notamment par le règlement (UE) 1057/2014 du 8 octobre 2014 ; vu les arrêtés du 23 juillet 2014 (NOR : FCPT1402280A), du 1^{er} août 2014 (NOR : FCPT1418352A) et du 25 août 2014 (NOR : FCPT1419166A) ; compte tenu des modifications suivantes à l'annexe II :

- modification des mentions : Malik Noorzai, Khairullah Barakzai Khudai Nazar, Ahmed Shah Noorzai Obaidullah, Jalaluddin Haqqani, Nasiruddin Haqqani, Abdul Habib Alizai, Ahmed Jan Wazir Akhtar Mohammad, Bakht Gul, Abdul-Haq Wassiq, Abdul Jalil Haqqani Wali Mohammad, Abdulhai Motmaen, Najibullah Haqqani Hidayatullah, Abdul Raqib Takhari, Saleh Mohammad Kakar Akhtar Muhammad ;
- ajout des mentions : Qari Rahmat, Qari Saifullah Tokhi, Yahya Haqqani, Saidullah Jan, Muhammad Omar Zadrán,

les arrêtés du 23 juillet 2014 (NOR : FCPT1402280A), du 1^{er} août 2014 (NOR : FCPT1418352A) et du 25 août 2014 (NOR : FCPT1419166A) portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier sont abrogés.

A Saint-Barthélemy, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna et dans les Terres australes et antarctiques françaises, les fonds, instruments financiers et ressources économiques des personnes physiques et morales, organismes et entités listés aux annexes I et II font l'objet d'une mesure de gel.

Sont interdits les mouvements ou transferts de fonds, instruments financiers et ressources économiques au bénéfice des personnes physiques et morales, organismes et entités listés aux annexes I et II.

Le directeur général du Trésor est chargé de la mise en œuvre du présent arrêté, qui entre en vigueur à la date de sa publication au *Journal officiel* de la République française et pour une durée de six mois.

Notification des voies et délais de recours

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois à compter de sa notification, soit par recours gracieux adressé au ministère des finances et des comptes publics au 139, rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12, télédéc 233, ou à liste-nationale@service-eco.fr, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Paris, 7, rue de Jouy, 75181 Paris Cedex 04, téléphone : 01-44-59-44-00, télécopie : 01-44-59-46-46, urgences télécopie référés : 01-44-59-44-99, greffe.ta-paris@juradm.fr. En l'absence de réponse à un recours gracieux dans les deux mois qui suivent la date du recours, il y a rejet implicite de la demande et le tribunal administratif de Paris pourra être saisi dans les deux mois suivant le rejet implicite.

A N N E X E S

A N N E X E I

PERSONNES MORALES, ENTITÉS, ORGANISMES FAISANT L'OBJET D'UN GEL DES AVOIRS

- Haji Khairullah Haji Sattar Money Exchange

Désigné par le règlement n° 643/2012 du 16 juillet 2012, modifié par le règlement (UE) n° 1139/2012 du 3 décembre 2012.

Alias : a) Hai Khairullah Money Exchange, b) Haji Khair Ullah Money Service, c) Haji Salam Hawala, d) Haji Hakim Hawala, e) Haji Alim Hawala, f) Sarafi-yi Haji Khairullah Haji Sattar Haji Esmatullah, g) Haji Khairullah-Haji Sattar Sarafi, h) Haji Khairullah and Abdul Sattar and Company.

Adresse : a) Succursale 1 : i) Chohar Mir Road, Kandahari Bazaar, Quetta, province du Baloutchistan, Pakistan ; ii) Room number 1, Abdul Sattar Plaza, Hafiz Saleem Street, Munsafi Road, Quetta, province du Baloutchistan, Pakistan ; iii) Shop number 3, Dr. Bano Road, Quetta, province du Baloutchistan, Pakistan ; iv) Office number 3, Near Fatima Jinnah Road, Dr. Bano Road, Quetta, province du Baloutchistan, Pakistan ; v) Kachara Road, Nasrullah Khan Chowk, Quetta, province du Baloutchistan, Pakistan ; vi) Wazi Mohammad Road, Quetta, province du Baloutchistan, Pakistan ; b) Succursale 2 : Peshawar, province de Khyber Paktunkhwa, Pakistan ; c) Succursale 3 : Moishah Chowk Road, Lahore, province du Pendjab, Pakistan ; d) Succursale 4 : Karachi, province de Sind, Pakistan ; e) Succursale 5 : i) Larran Road number 2, Chaman, province du Baloutchistan, Pakistan ; ii) Chaman Central Bazaar, Chaman, province du Baloutchistan, Pakistan ; f) Succursale 6 : Shop number 237, Shah Zada Market (également connu sous le nom de Sarai Shahzada), Puli Khisti area, Police District 1, Kaboul, Afghanistan, téléphone : +93-202-103386, +93-202-101714, 0202-104748, Mobile : +93-797-059059, +93-702-222222 ; g) Succursale 7 : i) Shops number 21 and 22, 2nd Floor, Kandahar City Sarafi Market, Kandahar, province de Kandahar, Afghanistan ; ii) New Sarafi Market, 2nd Floor, Kandahar, province de Kandahar, Afghanistan ; iii) Safi Market, Kandahar, province de Kandahar, Afghanistan ; h) Succursale 8 : Gereshk, district de Nahr-e Saraj, province de Helmand, Afghanistan ; i) Succursale 9 : i) Lashkar Gah Bazaar, Lashkar Gah, district de Lashkar Gah, province de Helmand, Afghanistan ; ii) Haji Ghulam Nabi Market, 2nd Floor, district de Lashkar Gah, province de Helmand, Afghanistan ; j) Succursale 10 : i) Suite numbers 196-197, 3rd Floor, Khorasan Market, Herat, province de Herat, Afghanistan ; ii) Khorasan Market, Shahre Naw, District 5, Herat, province de Herat, Afghanistan ; k) Succursale 11 : i) Sarafi Market, district de Zaranj, province de Nimroz, Afghanistan ; ii) Ansari Market, 2nd Floor, province de Nimroz, Afghanistan ; l) Succursale 12 : Sarafi Market, Wesh, district de Spin Boldak, Afghanistan ; m) Succursale 13 : Sarafi Market, Farah, Afghanistan ; n) Succursale 14 : Dubaï, Emirats arabes unis ; o) Succursale 15 : Zahedan, Iran ; p) Succursale 16 : Zabol, Iran. Numéro d'identification fiscal et de licence : a) numéro d'identification fiscal national pakistanais : 1774308 ; b) numéro d'identification fiscal national pakistanais : 0980338 ; c) numéro d'identification fiscal national pakistanais : 3187777 ; d) numéro de licence afghan comme prestataire de services financiers : 044. Renseignements complémentaires : a) Haji Khairullah Haji Sattar Money Exchange a été utilisée par les responsables talibans pour transmettre de l'argent aux commandants talibans afin de financer des combattants et des opérations en Afghanistan à partir de 2011 ; b) association avec Abdul Sattar Abdul Manan et Khairullah Barakzai Khudai Nazar. Date de désignation par les Nations unies : 29 juin 2012.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions.

Haji Khairullah Haji Sattar Money Exchange (HKHS) est codétenue par Abdul Sattar Abdul Manan et Khairullah Barakzai Khudai Nazar. Sattar et Khairullah ont procédé conjointement à des transferts d'argent dans tout l'Afghanistan et le Pakistan, ainsi qu'à Dubaï (Emirats arabes unis). Les responsables talibans ont utilisé HKHS pour envoyer des fonds aux gouverneurs de l'ombre et commandants talibans et pour recevoir de l'argent destiné aux talibans. A partir de 2011, les responsables talibans ont envoyé des fonds aux commandants talibans en Afghanistan par l'intermédiaire de HKHS. Fin 2011, la succursale de HKHS de Lashkar Gah (province de Helmand, Afghanistan) a été utilisée pour envoyer de l'argent au gouverneur de l'ombre taliban de la province de Helmand. Mi-2011, un commandant taliban a utilisé une succursale de HKHS de la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan pour financer des combattants et des opérations en Afghanistan. Après le versement mensuel d'une importante somme d'argent auprès de cette succursale de HKHS par les talibans, les commandants talibans ont pu avoir accès aux fonds ainsi versés auprès de n'importe quelle succursale de HKHS. Les talibans ont utilisé HKHS en 2010 pour envoyer des fonds à des hawalas en Afghanistan, où les commandants opérationnels ont pu avoir accès aux fonds en question. A compter de la fin de l'année 2009, le directeur de la succursale de HKHS de Lashkar Gah a supervisé les transferts de fonds effectués par les talibans par l'intermédiaire de HKHS.

- Roshan Money Exchange

Désigné par le règlement n° 643/2012 du 16 juillet 2012.

Alias : a) Roshan Sarafi, b) Roshan Trading Company, c) Rushaan Trading Company, d) Roshan Shirkat, e) Maulawi Ahmed Shah Hawala, f) Mullah Ahmed Shah Hawala, g) Haji Ahmad Shah Hawala, h) Ahmad Shah Hawala.

Adresse : a) Succursale 1 : i) Shop number 1584, Furqan (variante : Fahr Khan) Center, Chalhor Mal Road, Quetta, province du Baloutchistan, Pakistan ; ii) Flat number 4, Furqan Center, Jamaluddin Afghani Road, Quetta, province du Baloutchistan, Pakistan ; iii) Office number 4, 2nd Floor, Muslim Plaza Building, Doctor Banu Road, Quetta, province du Baloutchistan, Pakistan ; iv) Cholmon Road, Quetta, province du Baloutchistan, Pakistan ; v) Munsafi Road, Quetta, province du Baloutchistan, Pakistan ; vi) Shop number 1, 1st Floor, Kadari Place, Abdul Samad Khan Street (près de Fatima Jena Road), Quetta, province du Baloutchistan, Pakistan ; b) Succursale 2 : i) Safar Bazaar, district de Garmser, province d'Helmand, Afghanistan ; ii) Main Bazaar, Safar, province d'Helmand, Afghanistan ; c) Succursale 3 : i) Haji Ghulam Nabi Market, Lashkar Gah, province d'Helmand, Afghanistan ; ii) Money Exchange Market, Lashkar Gah, province d'Helmand, Afghanistan ; iii) Lashkar Gah Bazaar, province d'Helmand, Afghanistan ; d) succursale 4 : Hazar Joft, district de Garmser, province d'Helmand, Afghanistan e) Succursale 5 : Ismat Bazaar, district de Marjah, province d'Helmand, Afghanistan ; f) Succursale 6 : Zaranj, province de Nimruz, Afghanistan ; g) Succursale 7 : i) Suite number 8, 4th Floor, Sarafi Market, district n° 1, Kandahar, province de Kandahar, Afghanistan ; ii) Shop number 25, 5th Floor, Sarafi Market, Kandahar, district de Kandahar, province de Kandahar, Afghanistan ; h) Succursale 8 : Lakri, province d'Helmand, Afghanistan ; i) Succursale 9 : Gerd-e-Jangal, district de Chaghi, province du Baloutchistan, Pakistan ; j) Succursale 10 : Chaghi, district de Chaghi, province du Baloutchistan, Pakistan ; k) Succursale 11 : Aziz Market, en face de l'Azizi Bank, Waish Border, district de Spin Boldak, province de Kandahar, Afghanistan.

Renseignements complémentaires : Roshan Money Exchange stocke et transfère des fonds destinés à soutenir les opérations militaires et le commerce de stupéfiants des talibans en Afghanistan.

Date de désignation par les Nations unies : 29 juin 2012.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions.

Roshan Money Exchange (RMX) stocke et transfère des fonds destinés à soutenir les opérations militaires des talibans et le rôle joué par ceux-ci dans le commerce de stupéfiants en Afghanistan. RMX a été l'un des premiers hawalas (services informels de transmission de fonds) utilisé par les responsables talibans dans la province d'Helmand à partir de 2011. En 2011, un haut responsable taliban a retiré des centaines de milliers de dollars auprès d'une succursale de RMX dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan en vue de les distribuer aux gouverneurs de l'ombre talibans administrant des provinces. Pour financer l'offensive talibane au printemps de 2011, le gouverneur de l'ombre taliban de la province d'Helmand a transmis des centaines de milliers de dollars à RMX. Toujours en 2011, un taliban a reçu des dizaines de milliers de dollars de RMX pour soutenir des opérations militaires. Une succursale de RMX située dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan détenait aussi des dizaines de milliers de dollars devant être retirés par un commandant taliban. En 2010, un taliban agissant pour le compte du gouverneur de l'ombre taliban de la province d'Helmand a utilisé RMX pour envoyer des milliers de dollars dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan. La succursale de RMX de Lashkar Gah (province d'Helmand) a été utilisée par les talibans pour transférer des fonds destinés à financer des opérations locales. En 2011, un sous-commandant taliban a transmis des dizaines de milliers de dollars à un commandant taliban par l'intermédiaire de la succursale de RMX de Lashkar Gah. En 2010, les talibans ont aussi envoyé à la succursale de RMX de Lashkar Gah des fonds destinés à être distribués à des commandants talibans. Toujours en 2010, un taliban a utilisé RMX pour envoyer des dizaines de milliers de dollars dans les provinces d'Helmand et d'Herat (Afghanistan) pour le compte du gouverneur de l'ombre taliban de la province d'Helmand.

En 2009, un haut représentant taliban a retiré des centaines de milliers de dollars auprès d'une succursale de RMX dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan pour financer des opérations militaires talibanes en Afghanistan. L'argent envoyé à RMX provenait d'Iran. En 2008, un responsable taliban a utilisé RMX pour transférer des dizaines de milliers de dollars du Pakistan en Afghanistan. Les talibans utilisent aussi RMX pour faciliter leur rôle dans le commerce de stupéfiants en Afghanistan. A compter de 2011, des responsables talibans, dont le gouverneur de l'ombre de la province d'Helmand, ont transféré des centaines de milliers de dollars d'une succursale de RMX située dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan à des hawalas situés en Afghanistan pour l'achat de stupéfiants pour le compte de responsables talibans. Toujours en 2011, un responsable taliban a ordonné à des commandants talibans de la province d'Helmand de transférer les recettes tirées du commerce d'opium par l'intermédiaire de RMX. Un chef de district taliban a transféré des milliers de dollars de Marjah (province d'Helmand, Afghanistan) à une succursale de RMX située dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan.

- Réseau Haqqani

Désigné par le règlement (UE) n° 1139/2012 du 3 décembre 2012.

Alias : HQN.

Renseignements complémentaires : a) réseau de combattants talibans basé dans la zone frontalière entre la province de Khost (Afghanistan) et le Nord-Waziristan (Pakistan), b) fondé par Jalaluddin Haqqani et actuellement dirigé par son fils Sirajuddin Jallalouline Haqqani. Les autres membres inscrits sur la liste sont notamment Nasiruddin Haqqani, Sangeen Zadrin Sher Mohammad, Abdul Aziz Abbasin, Fazl Rabi, Ahmed Jan Wazir, Bakht Gul et Abdul Rauf Zakir, c) responsable d'attentats-suicides et d'assassinats ciblés, ainsi que d'enlèvements dans la province de Kaboul et dans d'autres provinces d'Afghanistan, d) lié à Al-Qaïda, au Mouvement islamique d'Ouzbékistan, au Tehrik-e Taliban Pakistan, à Lashkar-i-Jhangvi et à Jaish-i-Mohammed.

Date de désignation par les Nations unies : 5 novembre 2012.

- Rahat Ltd.

Désignée par le règlement (UE) n° 1244/2012 du 20 décembre 2012.

Modifiée par le règlement (UE) n° 261/2014 du 14 mars 2014.

Alias : a) Rahat Trading Company, b) Haji Muhammad Qasim Sarafi, c) New Chagai Trading, d) Musa Kalim Hawala).

Adresse : a) Succursale 1 : Room number 33, 5th Floor, Sarafi Market, ville de Kandahar, province de Kandahar, Afghanistan, b) Succursale 2 : Shop number 4, Azizi Bank, Haji Muhammad Isa Market, Wesh, Spin Boldak, province de Kandahar, Afghanistan, c) Succursale 3 : Safaar Bazaar, district de Garmsir, province de Helmand, Afghanistan, d) Succursale 4 : Lashkar Gah, province de Helmand, Afghanistan, e) Succursale 5 : district de Gershk, province de Helmand, Afghanistan, f) Succursale 6 : district de Zaranj, province de Nimroz, Afghanistan, g) Succursale 7 : i) Dr Barno Road, Quetta, Pakistan ; ii) Haji Mohammed Plaza, Tol Aram Road, near Jamaluddin Afghani Road, Quetta, Pakistan ; iii) Kandahari Bazaar, Quetta, Pakistan, h) Succursale 8 : Chaman, province du Baloutchistan, Pakistan, i) Succursale 9 : Chaghi Bazaar, Chaghi, province du Baloutchistan, Pakistan, j) Succursale 10 : Zahedan, province de Zabol, Iran.

Renseignements complémentaires : a) Rahat Ltd. a été utilisée par des dirigeants talibans pour virer des fonds provenant de donateurs extérieurs et du trafic de drogue afin de financer les activités des talibans, en 2011 et 2012. b) Propriétaire : Mohammed Qasim Mir Wali Khudai Rahim. c) Egalement associé : Mohammad Naim Barich Khudaidad.

Date de désignation par les Nations unies : 21 novembre 2012.

ANNEXE II

PERSONNES PHYSIQUES

• ABDUL JALIL HAQQANI WALI MOHAMMAD

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 261/2013 du 21 mars 2013.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2014 du 23 mars 2014.

Modifié par le règlement (UE) n° 1057/2014 du 8 octobre 2014.

Alias : a) Abdul Jalil Akhund ; b) Akhter Mohmad ; c) Haji Gulab Gul ; d) Abdul Jalil Haqqani ; e) Nazar Jan.

Titre : a) maulavi ; b) mollah.

Motifs de l'inscription sur la liste : a) membre du Conseil suprême des talibans depuis mai 2007 ; b) membre de la commission financière du Conseil des talibans ; c) chargé de la logistique pour les talibans et actif en tant qu'homme d'affaires, à titre personnel, à la mi-2013 ; d) vice-ministre des affaires étrangères sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1963.

Lieu de naissance : a) village de Khwaja Malik, district d'Arghandab, province de Kandahar, Afghanistan ; b) ville de Kandahar, province de Kandahar, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Numéro de passeport : a) passeport n° OR 1961825 (délivré le 4 février 2003 au nom d'Akhter Mohmad, fils de Noor Mohmad, né en 1965 à Kandahar, par le consulat afghan à Quetta, Pakistan, expiré le 2 février 2006) ; b) passeport n° TR024417 (délivré le 20 décembre 2003 au nom de Haji Gulab Gul, fils de Haji Hazrat Gul, né en 1955 à Logar, Afghanistan, par le service central des passeports à Kaboul, Afghanistan, expiré le 29 décembre 2006).

Renseignements complémentaires : a) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan ; b) membre de la tribu Alizai ; c) frère d'Atiqullah Wali Mohammad.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : en mai 2007, Abdul Jalil Haqqani Wali Mohammad était membre du Conseil suprême des talibans et de la commission financière du Conseil des talibans.

• Abdul Satar Abdul Manan

Désigné par le règlement (UE) n° 643/2012 du Conseil du 16 juillet 2012.

Alias : a) Haji Abdul Sattar Barakzai, b) Haji Abdul Satar, c) Haji Satar Barakzai, d) Abdulasattar.

Titre : hadji.

Date de naissance : 1964.

Lieu de naissance : a) village de Mirmandaw, district de Nahr-e Saraj, province d'Helmand, Afghanistan ; b) village de Mirmadaw, district de Gereshk, province d'Helmand, Afghanistan ; c) Qilla Abdullah, province du Baloutchistan, Pakistan.

Numéro de passeport : AM5421691 (passeport pakistanais expirant le 11 août 2013).

Numéro d'identification national : a) n° d'identification national pakistanais 5420250161699 ; b) n° d'identification national afghan 585629.

Adresse : a) Kachray Road, Pashtunabad, Quetta, province du Baloutchistan, Pakistan ; b) Nasrullah Khan Chowk, Pashtunabad, province du Baloutchistan, Pakistan ; c) Chaman, province du Baloutchistan, Pakistan ; d) Abdul Satar Food Shop, Ayno Mina 0093, province de Kandahar, Afghanistan.

Renseignements complémentaires : a) Copropriétaire de Haji Khairullah Haji Sattar Money Exchange ; b) Egalement associé à Khairullah Barakzai ; c) Fait partie de la tribu Barakzai ; d) Nom du père : Hajji 'Abd-al-Manaf.

Date de désignation par les Nations unies : 29 juin 2012.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : Abdul Satar Abdul Manan est copropriétaire et directeur de Haji Khairullah Haji Sattar Money Exchange. Satar et Khairullah Barakzai Khudai Nazar ont été copropriétaires et codirecteurs de hawalas (services informels de transmission de fonds) connus sous le nom de HKHS dans tout l'Afghanistan et le Pakistan, ainsi qu'à Dubaï ; ils ont dirigé une succursale d'HKHS dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan. A partir de la fin de l'année 2009, Satar et Khairullah détenaient un même nombre de parts dans HKHS. Satar a fondé HKHS, qui a attiré des clients notamment en raison de la renommée dont Khairullah et lui-même jouissaient. Satar a fait don de milliers de dollars aux talibans pour soutenir leurs activités en Afghanistan et leur a transmis des fonds par l'intermédiaire de son hawala. A compter de 2010, Satar a fourni une aide financière aux talibans, et il est possible qu'un commandant taliban et ses associés aient transféré des milliers de dollars par son intermédiaire pour soutenir les insurgés. A partir de la fin de l'année 2009, Satar a accueilli des talibans de haut rang, a fourni des dizaines de milliers de dollars aux talibans pour les aider à lutter contre les forces de la coalition à Marjah (district de Nad' Ali, province d'Helmand, Afghanistan) et a aidé à transporter un taliban jusqu'à Marjah. A compter de 2008, Satar et Khairullah ont collecté des fonds de donateurs, qu'ils ont transmis aux talibans par l'intermédiaire de leur hawala.

- AHMED JAN WAZIR AKHTAR MOHAMMAD

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011.

Modifié par le règlement (UE) n° 263/2012.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement n° 1057/2014 du 8 octobre 2014.

Alias : a) Ahmed Jan Kuchi ; b) Ahmed Jan Zadran.

Motifs de l'inscription sur la liste : a) commandant clé du réseau Haqqani qui est basé dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan ; b) adjoint, porte-parole et conseiller de Sirajuddin Jallaloudine Haqqani, dirigeant de haut rang du réseau Haqqani.

Date de naissance : 1963.

Lieu de naissance : village de Barlach, district de Qareh Bagh, province de Ghazni, Afghanistan.

Renseignements complémentaires : a) fonctionnaire du ministère des finances sous le régime des talibans ; b) assure la liaison avec le Conseil suprême des talibans ; c) a voyagé à l'étranger ; d) assure la liaison avec les commandants talibans dans la province de Ghazni en Afghanistan et leur fournit de l'argent, des armes, du matériel de communication et des vivres ; e) serait décédé en 2013.

Date de désignation par les Nations unies : 6 janvier 2012.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : Ahmed Jan Wazir est l'un des principaux commandants du réseau Haqqani, un groupe de militants affilié aux talibans qui opère depuis la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan. Ahmed Jan Wazir occupe les fonctions d'adjoint, de conseiller et de porte-parole de Sirajuddin Haqqani, un haut dirigeant du réseau Haqqani, et organise des réunions au nom du réseau Haqqani. Fin 2010, Ahmed Jan Wazir s'est rendu dans la région du Golfe avec de hauts responsables du réseau Haqqani.

Ahmed Jan Wazir a représenté le réseau Haqqani à la choura (conseil) des talibans et a assuré la liaison entre le réseau Haqqani et les talibans de la province de Ghazni en Afghanistan. En 2008, les talibans et les militants d'Al-Qaida ont nommé Ahmed Jan Wazir commandant des talibans de la province de Ghazni. Il a fourni de l'argent et du matériel, notamment des armes et du matériel de communication, aux autres commandants talibans de la province de Ghazni. Sous le régime des talibans, il travaillait au ministère des finances.

- AKHTAR MOHAMMAD MANSOUR SHAH MOHAMMED

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Alias : a) Akhtar Mohammad Mansour Khan Muhammad, b) Akhtar Muhammad Mansoor, c) Akhtar Mohammad Mansoor, d) Naib Imam.

Titre : a) maulavi, b) mollah.

Motifs de l'inscription sur la liste : ministre de l'aviation civile et des transports sous le régime des talibans.

Date de naissance : a) vers 1960, b) 1966.

Lieu de naissance : a) village de Band-e- Timor, district de Maiwand, province de Kandahar, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Numéro de passeport : SE- 011697 (numéro de passeport afghan délivré le 25 janvier 1988, à Kaboul, expiré le 23 février 2000).

Renseignements complémentaires : a) impliqué dans un trafic de stupéfiants depuis 2011, notamment dans le cadre du Gerd-e- Jangal, Afghanistan, b) actif dans les provinces de Khost, de Paktiya et de Paktika, Afghanistan, depuis mai 2007, c) « gouverneur » taliban de Kandahar à partir de mai 2007, d) à partir de 2009, adjoint du mollah Abdul Ghani Baradar au sein du Conseil suprême des talibans, e) membre des talibans responsable des quatre provinces méridionales de l'Afghanistan, f) a dirigé – temporairement – le Conseil suprême des talibans après l'arrestation du mollah Baradar en février 2010, g) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan, h) membre de la tribu Ishagzay.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : Akhtar Mohammad Mansour Shah Mohammed est un haut dirigeant du mouvement des talibans. Il a été rapatrié en Afghanistan en septembre 2006, après avoir été détenu au Pakistan. Il est impliqué dans le trafic de drogues et, en mai 2007, il opérait dans les provinces afghanes de Khost, Paktiya et Paktika. A la même époque, il était également « gouverneur » taliban de Kandahar. Il a joué un rôle important dans des activités antigouvernementales, et s'est notamment employé à recruter des individus chargés de combattre le Gouvernement afghan et la Force internationale d'assistance à la sécurité pour le compte des talibans. A la mi-2009, Akhtar Mohammad Mansour Shah Mohammed était le chef adjoint du Conseil suprême des talibans. Membre du conseil de direction des talibans, il a été nommé chef des affaires militaires du Conseil des talibans de Gerdi Jangal avant d'être nommé adjoint de Mohammed Omar, en mars 2010. En 2010, Akhtar Mohammad Mansour Shah Mohammed était directement responsable des activités des talibans dans quatre provinces du sud de l'Afghanistan et au début de cette même année, il a été nommé chef du conseil civil des talibans.

- Abdul Habib Alizai

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement (UE) n° 1139/2012 du 3 décembre 2012.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2014 du 23 mars 2014.

Modifié par le règlement (UE) n° 1057/2014 du 8 octobre 2014.

Alias : a) Haji Agha Jan Alizai ; b) Hajji Agha Jan ; c) Agha Jan Alazai ; d) Haji Loi Lala ; e) Loi Agha ; f) Abdul Habib ; g) Agha Jan Alizai .

Titre : hadji.

Motifs de l'inscription sur la liste : a) dirigé un réseau de trafic de drogue dans la province du Helmand, Afghanistan

Date de naissance : a) 15 octobre 1963 ; b) 14 février 1973 ; c) 1967 ; d) vers 1957.

Lieu de naissance : a) village de Yatimchai, district de Musa Qala, province du Helmand, Afghanistan ; b) province de Kandahar, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignement complémentaire : s'est rendu régulièrement au Pakistan.

Date de désignation par les Nations unies : 4 novembre 2010.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : Agha Jan Alizai a dirigé un des réseaux de trafic de drogue les plus vastes dans la province du Helmand (Afghanistan) et a fourni des fonds aux talibans en échange de la protection de ses activités de trafic de stupéfiants. En 2008, un groupe de trafiquants de stupéfiants, dont Alizai, a accepté de payer la taxe prélevée par les talibans sur les terres où le pavot à opium était planté en contrepartie de l'accord donné par les talibans d'organiser le transport des matières premières servant à la fabrication des stupéfiants. Les talibans ont également accepté d'assurer la sécurité des trafiquants de stupéfiants et de leurs entrepôts, tandis que les trafiquants abriteraient et transporteraient les combattants talibans. Alizai a été aussi impliqué dans l'achat d'armes pour les talibans et s'est rendu régulièrement au Pakistan pour y rencontrer de hauts dirigeants talibans. Alizai a aussi facilité l'acquisition de passeports iraniens falsifiés par des talibans devant se rendre en Iran pour y suivre des formations. En 2009, Alizai a fourni un passeport et des fonds à un commandant taliban afin de lui permettre de se rendre en Iran.

• **ATIQUULLAH WALI MOHAMMAD**

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 1139/2012 du Conseil du 3 décembre 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 261/2013 du Conseil du 21 mars 2013.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2014 du 23 mars 2014.

Alias : Atiqullah.

Titre : a) hadji, b) mollah.

Motifs de l'inscription sur la liste : a) directeur chargé des relations étrangères, province de Kandahar, sous le régime des talibans ; b) directeur chargé des travaux publics, province de Kandahar, sous le régime des talibans ; c) premier vice-ministre de l'agriculture sous le régime des talibans ; d) vice-ministre des travaux publics sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1962.

Lieu de naissance : a) district de Tirin Kot, province d'Oruzgan (Afghanistan) ; b) village de Khwaja Malik, district d'Arghandab, province de Kandahar (Afghanistan).

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) originaire de la province d'Oruzgan, mais s'est installé et a vécu dans la province de Kandahar par la suite ; b) en 2010, membre de la commission politique du Conseil suprême des talibans ; c) aucun rôle spécifique dans le mouvement taliban mais actif en tant qu'homme d'affaires, à titre personnel, à la mi-2013 ; d) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan ; e) membre de la tribu Alizai ; f) frère d'Abdul Jalil Haqqani Wali Mohammad.

Date de désignation par les Nations unies : 31 janvier 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : après la prise de Kaboul par les talibans, en 1996, Atiqullah a été nommé à un poste à Kandahar. En 1999 ou 2000, il a été nommé premier vice-ministre de l'agriculture, puis vice-ministre des travaux publics sous le régime des talibans. Après la chute du régime des talibans, Atiqullah est devenu officier opérationnel des talibans dans le sud de l'Afghanistan. En 2008, il est devenu adjoint du gouverneur taliban de la province du Helmand, en Afghanistan.

• **Bakht Gul**

Désigné par le règlement (UE) n° 643/2012 du Conseil du 16 juillet 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 1057/2014 du 8 octobre 2014.

Alias : a) Bakhta Gul ; b) Bakht Gul Bahar ; c) Shuqib.

Motifs de l'inscription sur la liste : a) assistant de Badruddin Haqqani (décédé) pour les activités de communication ; b) coordonne également les mouvements des insurgés du réseau Haqqani, des combattants étrangers et des armes dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan.

Date de naissance : 1980.

Lieu de naissance : village d'Aki, district de Zadrán, province de Paktiya, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Adresse : Miram Shah, Waziristan-Nord, zones tribales du Pakistan sous administration fédérale.

Renseignement complémentaire : membre de la tribu Zadran.

Date de désignation par les Nations unies : 27 juin 2012.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : Bakht Gul est un responsable important de la communication du réseau Haqqani depuis au moins 2009, lorsque son prédécesseur a été arrêté en Afghanistan. A partir de 2011, Gul a continué de faire rapport directement à Badruddin Haqqani (décédé), responsable de haut rang du réseau Haqqani, et a servi d'intermédiaire à ceux qui voulaient prendre contact avec lui. Au nombre des responsabilités incombant à Gul figure la transmission des rapports des commandants en Afghanistan aux responsables de haut rang du réseau Haqqani, aux responsables des médias des talibans et aux médias légitimes d'Afghanistan. Gul collabore également avec des responsables du réseau Haqqani, notamment Badruddin Haqqani, pour coordonner les mouvements des insurgés du réseau Haqqani, des combattants étrangers et des armes dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan et l'est de l'Afghanistan. A partir de 2010, Gul a transmis les consignes opérationnelles de Badruddin Haqqani aux combattants d'Afghanistan. A la fin de 2009, il a distribué de l'argent aux sous-commandants du réseau Haqqani, se déplaçant entre Miram Shah et l'Afghanistan.

• FAIZULLAH KHAN NOORZAI

Désigné par le règlement d'exécution (UE) n° 1049/2011 du 20 octobre 2011, rectifié le 10 janvier 2012.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 543/2012 du 25 juin 2012.

Alias : a) Hajji Faizullah Khan Noorzai, b) Haji Faizuulah Khan Norezai, c) Haji Faizullah Khan, d) Haji Fiazullah, e) Haji Faizullah Noori, f) Haji Faizullah Noor, g) Faizullah Noorzai Akhtar Mohammed Mira Khan h) Haji Pazullah Noorzai, i) Haji Mullah Faizullah.

Titre : hadji.

Adresse : a) Boghra Road, village de Miralzei, Chaman, province du Baloutchistan, Pakistan, b) Kalay Rangin, district de Spin Boldak, province de Kandahar, Afghanistan.

Date de naissance : a) 1962, b) 1961, c) entre 1968 et 1970, d) 1962.

Lieu de naissance : a) Lowy Kariz, district de Spin Boldak, province de Kandahar, Afghanistan b) Kadanay, district de Spin Boldak, province de Kandahar, Afghanistan, c) Chaman, province du Baloutchistan, Pakistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) éminent bailleur de fonds taliban. b) A partir de la mi-2009, a procuré des armes, des munitions, des explosifs et du matériel médical à des combattants talibans ; a collecté des fonds pour les talibans et assuré l'entraînement de combattants dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan. c) avait, auparavant, organisé et financé des opérations menées par les talibans dans la province de Kandahar, en Afghanistan. d) depuis 2010, voyage et possède des entreprises à Dubaï (Emirats arabes unis) et au Japon. e) membre de la tribu Nurzay et de la sous-tribu Miralzay. f) frère de Malik Noorzai. g) Le nom de son père est Akhtar Mohammed (*alias* : Haji Mira Khan).

Date de désignation par les Nations unies : 4 octobre 2011.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : Faizullah Noorzai Akhtar Mohammed Mira Khan a été un bailleur de fonds taliban très en vue auprès duquel de hauts responsables talibans ont effectué des investissements. Il a collecté auprès de donateurs du Golfe plus de 100 000 USD destinés aux talibans et a fait don en 2009 d'une partie de ses propres fonds. Il a également soutenu financièrement un commandant taliban dans la province de Kandahar et a fourni des fonds pour contribuer à l'entraînement de combattants talibans et de membres d'Al-Qaïda qui devaient perpétrer des attentats contre les forces de la coalition et de l'armée afghane. A compter de la mi-2005, Faizullah a organisé et financé des opérations menées par les talibans dans la province de Kandahar, en Afghanistan. Outre qu'il a apporté son soutien financier, Faizullah a facilité par d'autres moyens l'entraînement et les opérations des talibans. A partir de la mi-2009, il a procuré des armes, des munitions, des explosifs et du matériel médical à des combattants talibans du sud de l'Afghanistan. A la mi-2008, il était responsable de l'hébergement de talibans qui devaient commettre des attentats-suicides et chargé de les faire passer du Pakistan en Afghanistan. Faizullah a également procuré aux talibans des missiles antiaériens, a aidé à transporter des combattants talibans dans la province d'Helmand (Afghanistan), a facilité les attentats-suicides perpétrés par des talibans et a fait don de radios et de véhicules à des membres des talibans au Pakistan.

A partir de la mi-2009, Faizullah a dirigé, dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan, une madrasa (école religieuse), grâce à laquelle des dizaines de milliers de dollars ont été collectés pour les talibans. Des combattants talibans ont reçu dans les locaux de cette madrasa une formation à la fabrication et à l'utilisation d'engins explosifs improvisés. Depuis la fin 2007, la madrasa de Faizullah était utilisée pour l'entraînement de combattants d'Al-Qaïda qui étaient ensuite envoyés dans la province de Kandahar, en Afghanistan.

En 2010, Faizullah administrait des bureaux et il se peut qu'il ait aussi été propriétaire de biens immobiliers, dont des hôtels, à Dubaï, aux Emirats arabes unis. Il s'est régulièrement rendu à Dubaï et au Japon avec son frère, Malik Noorzai, pour importer des voitures, des pièces détachées de véhicules et des vêtements. Depuis le début de 2006, Faizullah est propriétaire d'entreprises à Dubaï et au Japon.

• GUL AGHA ISHAKZAI

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2014 du 23 mars 2014.

Alias : a) Mullah Gul Agha b) Mullah Gul Agha Akhund c) Hidayatullah d) Haji Hidayatullah e) Hayadatullah).

Adresse : Pakistan.

Date de naissance : vers 1972.

Lieu de naissance : Band-e Timor, district de Maiwand, province de Kandahar, Afghanistan.

Renseignements complémentaires : a) membre d'un conseil taliban qui organise la collecte de la zakat (l'aumône légale pour les musulmans) dans la province du Baloutchistan, Pakistan ; b) chef de la commission financière des talibans à la mi-2013 ; c) associé au mollah Mohammed Omar ; d) a été le principal responsable financier de celui-ci et l'un de ses plus proches conseillers ; e) membre de la tribu Ishaqzai.

Date de désignation par les Nations unies : 20 juillet 2010.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : Gul Agha Ishakzai dirige la commission financière des talibans et fait partie des membres d'un conseil taliban récemment créé, qui organise la collecte de la zakat (l'aumône légale pour les musulmans) depuis la province pakistanaise du Baloutchistan. Il a également recueilli des fonds destinés à financer l'organisation d'attentats-suicides à Kandahar (Afghanistan) et a participé au versement de fonds à des combattants talibans et à leurs familles.

Gul Agha Ishakzai, un ami d'enfance du mollah Mohammed Omar, dirigeant des talibans, a été le principal responsable financier de celui-ci et l'un de ses plus proches conseillers. A une certaine époque, personne ne pouvait rencontrer le mollah Omar sans l'autorisation préalable de Gul Agha Ishakzai. Pendant le régime des talibans, Gul Agha Ishakzai vivait au palais présidentiel avec le mollah Omar.

En décembre 2005, Gul Agha Ishakzai a facilité la circulation de biens et de personnes vers des camps d'entraînement des talibans ; fin 2006, il s'est rendu à l'étranger afin de se procurer des pièces d'armes.

• JALALUDDIN HAQQANI

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 1057/2014 du 8 octobre 2014.

Alias : a) Jalaluddin Haqqani ; b) Jallalouddin Haqqani ; c) Jallalouddine Haqqani).

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : ministre des affaires frontalières sous le régime des talibans.

Date de naissance : a) vers 1942 ; b) vers 1948.

Lieu de naissance : a) région de Garda Saray, district de Waza Zadran, province de Paktia, Afghanistan ; b) district de Neka, province de Paktika, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) père de Sirajuddin Jallalouddine Haqqani, Nasiruddin Haqqani et Badruddin Haqqani (décédé) ; b) frère de Mohammad Ibrahim Omari et Khalil Ahmed Haqqani ; c) joue un rôle actif à la tête des talibans ; d) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan ; e) présidait la choura Miram Shah des talibans en 2008 ; f) membre de la tribu Zadran.

Date de désignation par les Nations unies : 31 janvier 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : Jalaluddin Haqqani entretient des liens étroits avec Mohammed Omar et entretenait des liens étroits avec Oussama ben Laden (décédé). Il est le père de Sirajuddin Jallalouddine Haqqani, Nasiruddin Haqqani et Badruddin Haqqani (décédé) et le frère de Mohammad Ibrahim Omari et Khalil Ahmed Haqqani. Il joue un rôle actif à la tête des talibans. Il a également été le point de contact entre Al-Qaïda et les talibans en 2007. En juin 2008, il présidait le « conseil Miram Shah » des talibans.

Dans un premier temps, il a été commandant du parti Hezb-i-Islami, fondé par Mawlawi Khalis, dans les provinces de Khost, de Paktika et de Paktiya, puis il s'est rallié aux talibans et a été nommé ministre des affaires frontalières. Après l'effondrement du régime des talibans, il a fui dans le Waziristan-Nord avec des membres des talibans et d'Al-Qaïda, et s'est mis à regrouper ses milices en vue de mener le combat contre le gouvernement afghan.

Haqqani est accusé d'avoir participé à l'attentat à la bombe perpétré contre l'ambassade de l'Inde à Kaboul en 2008 et à la tentative d'assassinat du président Karzaï au cours d'un défilé militaire à Kaboul, au début de la même année. Il a également été impliqué dans une attaque visant des bâtiments ministériels à Kaboul en février 2009.

Jalaluddin Haqqani est le fondateur du réseau Haqqani.

• Khairullah Barakzai Khudai Nazar

Désigné par le règlement (UE) n° 643/2012 du Conseil du 16 juillet 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 1057/2014 du 8 octobre 2014.

Alias : a) Haji Khairullah b) Haji Khair Ullah c) Haji Kheirullah d) Haji Karimullah e) Haji Khair Mohammad.

Titre : Hadji.

Motifs de l'inscription sur la liste : copropriétaire de Haji Khairullah Haji Sattar Money Exchange.

Date de naissance : 1965.

Lieu de naissance : a) village de Zumbaleh, district de Nahr-e Saraj, province de Helmand, Afghanistan ; b) village de Mirmadaw, district de Gereshk, province de Helmand, Afghanistan ; c) Qilla Abdullah, province de Baloutchistan, Pakistan. Numéro de passeport : BP4199631 (passeport pakistanais, expirant le 25 juin 2014, officiellement annulé à partir de 2013). Numéro d'identification national : numéro d'identification national pakistanais 5440005229635, officiellement annulé à partir de 2013.

Adresse : Abdul Manan Chowk, Pashtunabad, Quetta, province du Baloutchistan, Pakistan.

Renseignements complémentaires : a) également associé à Abdul Satar Abdul Manan ; b) membre de la tribu Barakzai ; c) nom du père : Haji Khudai Nazar ; d) autre nom du père : Nazar Mohammad.

Date de désignation par les Nations unies : 29 juin 2012.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : Khairullah Barakzai Khudai Nazar est l'un des copropriétaires et agent de Haji Khairullah Haji Sattar Money Exchange (HKHS). A la fin 2009, Khairullah et Abdul Satar Abdul Manan étaient partenaires à part égale dans le HKHS. Ils ont géré conjointement des hawalas (systèmes informels de transfert de fonds) connus sous l'acronyme HKHS partout en Afghanistan, au Pakistan et à Dubaï et une agence du HKHS dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan. Au début de 2010, Khairullah était le chef de l'agence du HKHS à Kaboul. En 2010, Khairullah était un hawaladar (intermédiaire) pour les hauts responsables talibans et fournissait une assistance financière aux talibans. Avec son associé Satar, Khairullah a versé des milliers de dollars aux talibans pour financer leurs activités en Afghanistan. En 2008, Khairullah et Satar ont collecté des fonds auprès de donateurs et les ont distribués aux talibans par l'intermédiaire de leur hawala.

• **KHALIL AHMED HAQQANI**

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 543/2012 du 25 juin 2012.

Alias : a) Khalil Al-Rahman Haqqani, b) Khalil ur Rahman Haqqani, c) Khaleel Haqqani.

Titre : hadji.

Adresse : a) Peshawar, Pakistan, b) près de Dergey Manday Madrasa dans le village de Dergey Manday, près de Miram Shah, agence du Nord-Waziristan (NWA), zones tribales sous administration fédérale (FATA), Pakistan ; c) village de Kayla, près de Miram Shah, agence du Nord-Waziristan (NWA), zones tribales sous administration fédérale (FATA), Pakistan ; d) village de Sarana Zadrán, province de Paktiya, Afghanistan.

Date de naissance : a) 1^{er} janvier 1966, b) entre 1958 et 1964.

Lieu de naissance : village de Sarana, région de Garda Saray, district de Waza Zadrán, province de Paktia, Afghanistan Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) membre de haut rang du réseau Haqqani, opérant hors du Waziristan du Nord, dans les zones tribales sous administration fédérale du Pakistan ; b) s'était rendu précédemment et avait collecté des fonds à Dubaï (Emirats arabes unis) ; c) frère de Jalaluddin Haqqani et oncle de Sirajuddin Jallaloudine Haqqani.

Date de désignation par les Nations unies : 9 février 2011.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : Khalil Ahmed Haqqani est un membre de haut rang du réseau Haqqani, groupe militant affilié aux talibans, qui opère à partir du Nord-Waziristan, dans les zones tribales sous administration fédérale du Pakistan. A la pointe de l'activité insurrectionnelle en Afghanistan, le réseau Haqqani a été créé par le frère de Khalil Haqqani, Jalaluddin Haqqani (T.I.H.40.01.), qui a rallié le régime taliban du mollah Mohammed Omar au milieu des années 1990. Khalil Haqqani s'est investi dans la recherche de financements destinés aux talibans et au réseau Haqqani et a effectué de nombreux voyages à l'étranger en vue de rencontrer les donateurs. En septembre 2009, il s'était rendu dans les Etats du Golfe et y avait recueilli des fonds, de même qu'il avait obtenu des financements en provenance du sud et de l'est de l'Asie.

Khalil Haqqani a également apporté son aide aux talibans et à la branche du réseau Haqqani opérant en Afghanistan. Au début de 2010, il procurait des fonds aux cellules talibanes de la province de Logar, en Afghanistan. En 2009, il avait fourni environ 160 combattants, placés sous son contrôle, à la même province de Logar, et avait été l'un des responsables chargés de la détention des prisonniers capturés par les talibans et le réseau Haqqani. Il a participé à des opérations menées par les talibans, sous les ordres de son neveu, Sirajuddin Haqqani.

Khalil Haqqani a également agi pour le compte d'Al-Qaïda et a été impliqué dans ses opérations militaires. En 2002, il a fourni des renforts en hommes aux troupes d'Al-Qaïda dans la province de Paktiya, en Afghanistan.

• **MALIK NOORZAI**

Désigné par le règlement d'exécution (UE) n° 1049/2011 du 20 octobre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 543/2012 du 25 juin 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 1057/2014 du 8 octobre 2014.

Alias : a) Hajji Malik Noorzai b) Hajji Malak Noorzai c) Hajji Malek Noorzai d) Hajji Maluk ; e) Hajji Aminullah).

Titre : hadji.

Motifs de l'inscription sur la liste : financier des talibans.

Adresse : a) route de Boghra, village de Miralzei, Chaman, province du Baloutchistan, Pakistan ; b) Kalay Rangin, district de Spin Boldak, province de Kandahar, Afghanistan.

Date de naissance : a) 1957 ; b) 1960 ; c) 1^{er} janvier 1963.

Lieu de naissance : a) ville frontalière de Chaman, Pakistan ; b) Pishin, province du Baloutchistan, Pakistan.

Nationalité : afghane.

Numéro de passeport : passeport pakistanais n° FA0157612, délivré le 23 juillet 2009 au nom d'Allah Muhammad, expirant le 22 juillet 2014 et officiellement annulé à partir de 2013.

Numéro d'identification national : numéro d'identification national pakistanais 54201 247561 5, officiellement annulé à partir de 2013.

Renseignements complémentaires : a) possède des commerces au Japon et se rend souvent à Dubaï, aux Emirats arabes unis et au Japon ; b) à partir de 2009, a facilité des activités menées par les talibans, notamment par des recrutements et la fourniture d'un appui logistique ; c) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan ; d) membre de la tribu Noorzai ; e) frère de Faizullah Khan Noorzai ; f) nom du père : Haji Akhtar Muhammad.

Date de désignation par les Nations unies : 4 octobre 2011.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : Malik Noorzai est un homme d'affaires pakistanais qui a fourni un appui financier aux talibans. Malik et son frère, Faizullah Noorzai Akhtar Mohammed Mira Khan, ont investi des millions de dollars dans diverses sociétés pour les talibans. A la fin de 2008, des représentants des talibans ont approché Malik en sa qualité d'homme d'affaires pour lui demander d'investir des fonds leur appartenant. Depuis au moins 2005, Malik a aussi versé aux talibans des dizaines de milliers de dollars à titre de contribution personnelle et leur a distribué des centaines de milliers d'autres dollars, dont une partie avait été collectée auprès de donateurs de la région du Golfe et du Pakistan et une autre provenait de ses propres fonds. Il a par ailleurs géré un compte hawala au Pakistan, qui a reçu des dizaines de milliers de dollars transférés du Golfe tous les mois aux fins de soutenir des activités des talibans. Malik a aussi facilité des activités menées par les talibans. En 2009, il avait dirigé pendant seize ans une madrasa (école religieuse) située dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan, qui avait été utilisée par les talibans pour endoctriner et entraîner des recrues. Il a notamment fourni les fonds qui ont servi à financer la madrasa. Parmi d'autres activités, il a aussi joué un rôle aux côtés de son frère dans l'entreposage de véhicules devant servir pour des opérations suicides à l'explosif perpétrées par les talibans et a aidé des combattants talibans à se déplacer dans la province de Helmand, en Afghanistan. Malik possède des commerces au Japon et se rend souvent à Dubaï et au Japon pour affaires. Au début de 2005, il possédait une société en Afghanistan qui importait des véhicules en provenance de Dubaï et du Japon. Il a importé des voitures, des pièces détachées pour voitures et des vêtements de Dubaï et du Japon pour ses entreprises, dans lesquelles deux commandants talibans ont investi. A la mi-2010, lui et son frère ont obtenu la mainlevée de centaines de conteneurs, d'une valeur présumée de plusieurs millions de dollars, que les autorités pakistanaises avaient saisis au début de l'année parce qu'elles pensaient que leurs destinataires entretenaient des liens avec le terrorisme.

• **MOHAMMAD NAIM BARICH KHUDAIDAD**

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 1139/2012 du Conseil du 3 décembre 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 451/2013 du 16 mai 2013.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2014 du 23 mars 2014.

Alias : a) Mullah Naeem Barech b) Mullah Naeem Baraich c) Mullah Naimullah d) Mullah Naim Bareh e) Mohammad Naim f) Mullah Naim Barich g) Mullah Naim Barech h) Mullah Naim Barech Akhund i) Mullah Naeem Baric j) Naim Berich k) Haji Gul Mohammed Naim Barich l) Gul Mohammad m) Haji Ghul Mohammad n) Gul Mohammad Kamran o) Mawlawi Gul Mohammad p) Spen Zrae).

Titre : mollah.

Motifs de l'inscription sur la liste : ministre adjoint de l'aviation civile sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1975.

Lieu de naissance : a) village de Lakhi, région de Hazarjuft, district de Garmsir, province du Helmand, Afghanistan, b) village de Laki, district de Garmsir, province du Helmand, Afghanistan, c) village de Lakari, district de Garmsir, province du Helmand, Afghanistan, d) Darvishan, district de Garmsir, province du Helmand, Afghanistan, e) village de De Luy Wiyalah, district de Garmsir, province du Helmand, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) membre de la commission militaire des talibans depuis la mi-2013, b) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan, c) membre de la tribu Barich.

Date de désignation par les Nations unies : 23 février 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : Mohammad Naim est membre du « Conseil des talibans de Gerdi Jangal ». Il est l'ancien adjoint d'Akhtar Mohammad Mansour Shah Mohammed, membre éminent du conseil des chefs des talibans. Mohammad Naim commande une base militaire située à la frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan.

- MOHAMMED OMAR GHULAM NABI

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 263/2014 du 14 mars 2014.

Titre : mollah.

Motifs de l'inscription sur la liste : chef des fidèles (« Amir ul-Mumineen »), Afghanistan.

Date de naissance : a) vers 1966, b) 1960, c) 1953.

Lieu de naissance : a) village de Naw Deh, district de Deh Rawud, province d'Oruzgan, Afghanistan, b) village de Noori, district de Maiwand, province de Kandahar, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) Nom du père : Ghulam Nabi, *Alias* Mullah Musafir, b) il a perdu l'oeil gauche, c) beau-frère d'Ahmad Jan Akhundzada Shukoor Akhundzada, d) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan, e) membre de la tribu Hotak.

Date de désignation par les Nations unies : 31 janvier 2001. FR L 76/14 *Journal officiel* de l'Union européenne 15.3.2014.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : Mohammed Omar porte le titre de « commandant des fidèles de l'Emirat islamique d'Afghanistan » et, dans la hiérarchie talibane, il est le Chef suprême du mouvement. Il a abrité Oussama ben Laden et son réseau Al-Qaida au cours des années qui ont précédé les attentats du 11 septembre 2001 perpétrés contre les Etats-Unis. Depuis 2001, il dirige les opérations menées par les talibans contre le gouvernement afghan et ses alliés en Afghanistan.

Mohammed Omar a sous son autorité d'autres éminents chefs militaires de la région, comme Jalaluddin Haqqani. Gulbuddin Hekmatyar a également coopéré avec Mohammed Omar et les talibans.

- NASIRUDDIN HAQQANI

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 261/2014 du 14 mars 2014.

Modifié par le règlement (UE) n° 1057/2014 du 8 octobre 2014.

Alias : a) Naseer Haqqani ; b) Dr Naseer Haqqani ; c) Nassir Haqqani ; d) Nashir Haqqani ; e) Naseruddin ; f) Dr Alim Ghair).

Motifs de l'inscription sur la liste : membre dirigeant du réseau Haqqani qui opère à partir du Waziristan-Nord, dans les zones tribales du Pakistan sous administration fédérale.

Date de naissance : vers 1970-1973.

Lieu de naissance : district de Neka, province de Paktika, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Adresse : Pakistan.

Renseignements complémentaires : a) fils de Jalaluddin Haqqani ; b) s'est rendu en Arabie saoudite et aux Emirats arabes unis afin de recueillir des fonds pour les talibans ; c) serait décédé en 2013.

Date de désignation par les Nations unies : 20 juillet 2010.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : le réseau Haqqani est un groupe de militants affilié aux talibans qui opère à partir du Waziristan-Nord, dans les zones tribales du Pakistan sous administration fédérale. Il a joué un rôle de premier plan dans les activités des insurgés en Afghanistan et est responsable de plusieurs attaques spectaculaires. Les trois fils aînés de Jalaluddin Haqqani, dont Nasiruddin Haqqani, dirigent ce réseau. Nasiruddin Haqqani assume les fonctions d'émissaire du réseau Haqqani et se consacre principalement à la levée de fonds. En 2004, il s'est rendu en Arabie saoudite avec un taliban qui lui était associé afin de recueillir des fonds pour les talibans. La même année, il a également fourni des fonds à des militants qui se trouvaient en Afghanistan afin qu'ils déstabilisent les élections présidentielles afghanes. Depuis au moins 2005 jusqu'à 2008, Nasiruddin Haqqani a recueilli des fonds pour le réseau Haqqani au cours de divers voyages entrepris à cet effet, notamment en se rendant plusieurs fois aux Emirats arabes unis en 2007 et dans un autre Etat du Golfe en 2008. A partir de la mi-2007, le réseau Haqqani aurait eu trois sources principales de financement : les dons émanant de la région du Golfe, le trafic de stupéfiants et les paiements versés par Al-Qaida. A la fin de 2009, des personnes de la péninsule arabique associées à Al-Qaida ont versé plusieurs centaines de milliers de dollars à Nasiruddin Haqqani afin de financer les activités du réseau Haqqani.

- Saleh Mohammad Kakar Akhtar Muhammad

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 1139/2012 du 3 décembre 2012.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2014 du 23 mars 2014.

Modifié par le règlement (UE) n° 1057/2014 du 8 octobre 2014.

Alias : Saleh Mohammad.

Motifs de l'inscription sur la liste : a) Saleh Mohammad Kakar Akhtar Muhammad est un trafiquant de stupéfiants qui a dirigé, dans les provinces de Kandahar et de Helmand (Afghanistan), un réseau de contrebande organisé qui répondait aux besoins logistiques et financiers des talibans.

Date de naissance : a) vers 1962 ; b) 1961.

Lieu de naissance : a) village de Nalghan, district de Panjwai, province de Kandahar, Afghanistan ; b) village de Sangesar, district de Panjway, province de Kandahar, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Adresse : district de Daman, province de Kandahar, Afghanistan.

Renseignements complémentaires : a) a dirigé un réseau de contrebande organisé dans les provinces de Kandahar et de Helmand, en Afghanistan ; b) a dirigé précédemment des laboratoires de transformation de l'héroïne à Band-e-Timor, province de Kandahar, Afghanistan ; c) a possédé une concession automobile à Mirweis Mena, district de Dand, province de Kandahar, Afghanistan ; d) a été libéré de prison en Afghanistan en février 2014 ; e) lié par alliance au mollah Ubaidullah Akhund Yar Mohammad Akhund ; f) membre de la tribu Kakar.

Date de désignation par les Nations unies : 4 novembre 2010.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : Saleh Mohammad Kakar Akhtar Muhammad est un trafiquant de stupéfiants qui a dirigé, dans les provinces de Kandahar et de Helmand (Afghanistan), un réseau de contrebande organisé destiné à répondre aux besoins logistiques et financiers des talibans. Avant son arrestation par les autorités afghanes, il dirigeait dans la région de Band-e-Timor (province de Kandahar) des laboratoires de production d'héroïne placés sous la protection des talibans.

Saleh Mohammad Kakar Akhtar Muhammad a entretenu des contacts avec des chefs talibans, a collecté auprès des narcotrafiquants l'argent qui leur était destiné et a géré et dissimulé des fonds leur appartenant. Il était également chargé de faciliter le paiement des impôts dus aux talibans par les narcotrafiquants. En tant que concessionnaire automobile à Kandahar, il a fourni aux talibans des véhicules destinés à être utilisés dans des attentats-suicides.

• Sangeen Zadrān Sher Mohammad

Désigné par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 1139/2012 du 3 décembre 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 261/2014 du 14 mars 2014.

Alias : a) Sangin, b) Sangin Zadrān, c) Sangeen Khan Zadrān, d) Sangeen, e) Fateh, f) Noori).

Titre : a) maulavi (autre orthographe : maulvi), b) mollah.

Date de naissance : a) vers 1976, b) vers 1979.

Lieu de naissance : Tang Stor Khel, district de Ziruk, province de Paktika, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) à partir de fin 2012, gouverneur fantôme des talibans dans la province de Paktika. b) commandant en chef du réseau Haqqani. c) bras droit de Sirajuddin Lallaloudine Haqqani. d) membre de la tribu Kharoti. e) serait décédé en septembre 2013.

Date de désignation par les Nations unies : 16 août 2011.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : Sangeen Zadrān est un des chefs des insurgés dans la province de Paktika, en Afghanistan, et un commandant du réseau Haqqani. Le réseau Haqqani est un groupe de militants affilié aux talibans qui mène des opérations dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan et qui est à l'avant-garde de l'insurrection en Afghanistan, responsable de nombreuses attaques spectaculaires. Zadrān est le bras droit du chef du réseau Haqqani, Sirajuddin Haqqani.

Sangeen Zadrān contribue à la direction des attaques perpétrées par les combattants dans le sud-est de l'Afghanistan et il aurait planifié et coordonné l'arrivée de combattants étrangers en Afghanistan. Il a aussi été impliqué dans de nombreuses attaques au moyen d'engins explosifs artisanaux.

Outre son rôle dans ces attaques, Sangeen Zadrān a aussi été impliqué dans l'enlèvement d'Afghans et de ressortissants étrangers dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan.

• Sayed Esmatullah Asem Abdul Quddus

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 1139/2012 du 3 décembre 2012.

Alias : a) Esmatullah Asem, b) Asmatullah Asem, c) Sayed Esmatullah Asem.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : a) vice-ministre de la prévention du vice et de la promotion de la vertu sous le régime des talibans, b) secrétaire général de la Société afghane du Croissant-Rouge sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1967.

Lieu de naissance : Qalayi Shaikh, district de Chaparhar, province de Nangarhar, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) membre du Conseil suprême des talibans depuis mai 2007, b) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan, c) membre de la choura des talibans de Peshawar, d) en 2008, était responsable des activités des talibans afghans dans les zones tribales sous administration fédérale, e) à partir de 2012, devient l'un des meilleurs experts en attentats-suicides menés à l'aide d'engins explosifs improvisés.

Date de désignation par les Nations unies : 23 février 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : au moment de son inscription sur la liste, Sayed Esmatullah Asem assumait également les fonctions de secrétaire général de la Société afghane du Croissant-Rouge sous le régime des talibans. A partir de mai 2007, il devient membre des instances dirigeantes des talibans. En 2009, il était également membre d'un conseil régional taliban.

Sayed Esmatullah Asem a été à la tête d'un groupe de combattants talibans dans le district de Chaparhar, dans la province afghane de Nangarhar. En 2007, il était commandant dans la province de Kunar et a envoyé des bombes humaines dans plusieurs provinces de l'est de l'Afghanistan pour le compte des talibans.

A la fin de 2008, Sayed Esmatullah Asem a été chargé de diriger une base d'étape de talibans, à la frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan.

• AHMED SHAH NOORZAI OBAIDULLAH

Désigné par le règlement (UE) n° 261/2013 du 21 mars 2013.

Modifié par le règlement (UE) n° 1057/2014 du 8 octobre 2014.

Alias : a) Mullah Ahmed Shah Noorzai ; b) Haji Ahmad Shah ; c) Haji Mullah Ahmad Shah ; d) Maulawi Ahmed Shah ; e) Mullah Mohammed Shah).

Titre : a) mollah ; b) maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : a) fourni des services financiers à Ghul Agha Ishakzai et à d'autres talibans dans la province de Helmand.

Date de naissance : a) 1^{er} janvier 1985 ; b) 1981.

Lieu de naissance : Quetta, Pakistan.

Numéro de passeport : passeport pakistanaise n° NC5140251, délivré le 23 octobre 2009, expirant le 22 octobre 2014 et officiellement annulé à partir de 2013.

Numéro d'identification national : carte d'identité nationale pakistanaise n° 54401-2288025-9, officiellement annulée à partir de 2013.

Adresse : Quetta, Pakistan.

Renseignement complémentaire : possède et exploite l'agence Roshan Money Exchange.

Date de désignation par les Nations unies : 26 février 2013.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : Ahmed Shah Noorzai Obaidullah possède et exploite l'agence Roshan Money Exchange, qui fournit un appui financier, matériel ou technologique, ou des services financiers ou autres, aux talibans ou pour les soutenir. Roshan Money Exchange conserve et transfère des fonds destinés à appuyer les opérations militaires des talibans ainsi que leurs activités associées au trafic de stupéfiants en Afghanistan. En 2011, Roshan Money Exchange était l'un des principaux hawalas (systèmes informels de transfert de fonds) utilisés par les responsables talibans dans la province de Helmand, en Afghanistan.

Ahmed Shah a fourni des services hawala aux chefs talibans de la province de Helmand pendant plusieurs années et, dès 2011, il fut considéré par eux comme un prestataire fiable. Au début de 2012, les talibans lui ont ordonné de transférer des fonds à plusieurs agences hawala à Lashkar Gah, dans la province du Helmand, qui devraient ensuite être redistribués par un responsable taliban de haut rang.

A la fin de 2011, Ahmed Shah a collecté des centaines de milliers de dollars au profit de la Commission financière des talibans et transféré des centaines de milliers de dollars pour le compte des talibans, destinés notamment à des commandants talibans de haut rang. Toujours à la fin de 2011, Ahmed Shah a reçu, par l'intermédiaire de son agence hawala à Quetta (Pakistan), un transfert de fonds pour le compte des talibans, dont une partie a servi à acheter de l'engrais et des composants pour engins explosifs improvisés, notamment des piles et une mèche combustible. A la mi-2011, le responsable de la Commission financière des talibans, Gul Agha Ishakzai, a donné pour instruction à Ahmed Shah de déposer plusieurs millions de dollars à la Roshan Money Exchange pour le compte des talibans. Gul Agha a expliqué que, lorsqu'un transfert de fonds devait être effectué, le nom du bénéficiaire taliban était communiqué à Ahmed Shah, lequel l'exécutait alors par l'intermédiaire de son système hawala. A la mi-2010, Ahmed Shah a transféré de l'argent entre le Pakistan et l'Afghanistan pour le compte de commandants talibans et de trafiquants de drogues. En 2011, outre ses activités d'intermédiaire, Ahmed Shah a également donné aux talibans d'importantes sommes d'argent dont le montant n'a pas été déterminé.

• Adam Khan Achekzai

Désigné par le règlement n° 451/2013 du 16 mai 2013.

Alias : a) Maulavi Adam Khan, b) Maulavi Adam.

Titre : maulavi.

Date de naissance : a) 1970, b) 1972, c) 1971, d) 1973, e) 1974, f) 1975.

Lieu de naissance : province de Kandahar, Afghanistan.

Adresse : Chaman, province du Baloutchistan, Pakistan.

Nationalité : pakistanaise.

Renseignements complémentaires : a) fabricant d'engins explosifs artisanaux agissant pour le compte des talibans, b) mi-2010, il a été nommé à la tête de la province afghane de Badghis, c) auparavant, il avait aussi dirigé celles de Sar-e Pul et de Samangan, toujours en Afghanistan, d) lorsqu'il dirigeait celle de Qandahar, il a contribué à l'organisation d'attentats-suicides dans des provinces voisines, e) associé à Abdul Samad Achekzai.

Date de désignation par les Nations unies : 16 avril 2013.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : Adam Khan Achekzai a été inscrit sur la liste le 16 avril 2013, en application des dispositions du paragraphe 2 de la résolution 2082 (2012), pour avoir concouru à financer, organiser, faciliter, préparer ou exécuter des actes ou activités sous le nom, pour le compte et à l'appui des personnes désignées et autres personnes, groupes, entreprises et entités associés aux talibans dans la menace qu'ils constituent pour la paix, la stabilité et la sécurité de l'Afghanistan, ou pour avoir soutenu de toute autre manière des actes ou activités auxquels ils se livraient. Adam Khan Achekzai est un fabricant d'engins explosifs artisanaux agissant pour le compte des talibans. A partir de 2012, il a fabriqué ces engins et formé environ 150 personnes à cette technique pour aider les talibans. A partir de la fin 2010, il a été un chef militaire taliban chargé de la fabrication d'engins explosifs artisanaux et de ceintures d'explosifs. Il a été l'adjoint d'Abdul Samad Achekzai, intermédiaire des talibans spécialisé dans les engins explosifs artisanaux, et, à ce titre, coordonnait les activités d'achat pour le compte du réseau. Outre ces fonctions, Adam a assumé d'autres responsabilités pour le compte des talibans. Mi-2010, il a été nommé à la tête de la province afghane de Badghis. Auparavant, il avait aussi dirigé celles de Sar-e Pul et de Samangan, toujours en Afghanistan. Lorsqu'il dirigeait celle de Qandahar, il a contribué à l'organisation d'attentats-suicides dans des provinces voisines.

• YAHYA HAQQANI

Désigné par l'arrêté du 1^{er} août 2014 (NOR : FCPT1418352A).

Désigné par le règlement (UE) n° 1057/2014 du 8 octobre 2014.

Alias : a) Yaya ; b) Qari Sahab.

Né le : a) 1982 ; b) 1978.

Nationalité : Afghanistan.

Adresse : Madrassa A Haqqani, dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan.

Autres informations : a) Membre principal du réseau Haqqani (HQN) ; b) étroitement impliqué dans les activités de propagande, de financement et militaires du groupe HQN ; c) blessé à la jambe ; d) nom du père décédé : Hajj Meyawar Khan.

Informations complémentaires : Yahya Haqqani est un membre haut placé du réseau Haqqani [Haqqani Network (HQN)] qui a été étroitement lié aux activités militaires, financières et de propagande du groupe. Il en a *de facto* assumé la direction en l'absence de ses plus hauts dirigeants, à savoir Sirajuddin Jallaloudine Haqqani (beau-frère de Yahya), Badruddin Haqqani (décédé, précédemment inscrit sur la liste) et Khalil Haqqani. Il a également occupé les fonctions de responsable logistique du réseau et il a aidé les commandants, dont l'adjoint du commandant Sangin Zadrán Sher Mohammad, aujourd'hui décédé, et le chef des opérations-suicides, Abdul Rauf Zakir, à obtenir des financements. Il a également fait office d'interprète arabe et de messenger de Sirajuddin Jallaloudine Haqqani.

Yahya a joué un rôle important en aidant le réseau à organiser des attentats et d'autres activités. Au début de 2013, il a contribué au financement des combattants du réseau et a coordonné le transfert d'approvisionnements destinés à l'un de ses hauts dirigeants, Khalil Haqqani, depuis les Emirats arabes unis. En 2012, il a coordonné la distribution d'engins explosifs improvisés et de matériel de communication, et il a également surveillé les préparatifs de l'attentat du 7 août 2012 perpétré contre une base d'opération avancée des forces de la coalition, située dans la province de Logar en Afghanistan, dans lequel treize personnes, dont onze civils afghans, ont été blessées. Il était également probablement au courant à l'avance de l'attentat qui a visé l'hôtel Intercontinental à Kaboul (Afghanistan) en juin 2011, organisé par Sirajuddin Haqqani et Badruddin Haqqani, dans lequel dix-huit personnes ont péri et douze autres ont été blessées. En 2011, Yahya a livré des fonds fournis par Sirajuddin Haqqani aux commandants du réseau aux fins d'opérations.

Yahya fait parfois office d'agent de liaison entre le réseau et Al-Qaida, entité avec laquelle il entretient des liens depuis au moins la mi-2009. A ce titre, il a fourni de l'argent à ses membres dans la région pour couvrir leurs dépenses personnelles. A la mi-2009, il est devenu le premier agent de liaison avec les combattants étrangers, notamment arabes, ouzbeks et tchéchènes.

Yahya a également mené et dirigé les activités de propagande et de communication dans les médias pour le compte du réseau et des talibans. A partir du début de 2012, il a rencontré régulièrement Sirajuddin Haqqani pour lui soumettre les vidéos de propagande pour les talibans qu'il produisait et obtenir son aval. Depuis 2009 au moins, il a travaillé pour le compte du réseau dans le domaine des relations avec les médias, éditant des vidéos produites par des combattants en Afghanistan depuis un studio aménagé dans une madrasa du réseau. A la fin de 2011, il a reçu de l'argent de Sirajuddin Haqqani ou de l'un de ses substituts pour financer les dépenses de communication du réseau.

A partir du début de l'année 2012, Yahya a fait des voyages environ deux fois par mois, parfois en compagnie de Saidullah Jan, afin d'y rencontrer l'émissaire financier du réseau, Nasiruddin Haqqani, aujourd'hui décédé.

• SAIDULLAH JAN

Désigné par l'arrêté du 1^{er} août 2014 (NOR : *FCPT1418352A*).

Désigné par le règlement (UE) n° 1057/2014 du 8 octobre 2014.

Alias : Abid Khan.

Né le : 1982.

Lieu de naissance : Province du Paktika, district de Giyan, Afghanistan.

Autres informations : a) membre principal du réseau Haqqani (HQN) à partir de 2013 ; b) apporte son concours aux conducteurs et véhicules pour le transport des munitions du groupe HQN ; c) aussi impliqué dans le recrutement à partir de 2011 ; d) nom du père : Bakhta Jan.

Informations complémentaires : Saidullah Jan a été inscrit sur la liste le 31 juillet 2014, en application des dispositions du paragraphe 2 de la résolution 2160 (2014), pour avoir concouru à financer, organiser, faciliter, préparer ou exécuter des actes ou activités sous le nom, pour le compte et à l'appui des personnes désignées et autres personnes, groupes, entreprises et entités associés aux talibans dans la menace qu'ils constituent pour la paix, la stabilité et la sécurité de l'Afghanistan, ou pour avoir soutenu de toute autre manière des actes ou activités auxquels ils se livraient.

Depuis 2013, Saidullah Jan est un membre haut placé du réseau Haqqani qui a pu aussi être amené à occuper les fonctions d'adjoint de direction, de commandant de la zone nord de l'Afghanistan et de coordonnateur principal de la logistique du réseau.

A la fin de 2013, Saidullah a fourni une aide décisive aux chauffeurs et aux véhicules affectés au transport des pièces de munitions du réseau. Depuis la fin de 2011, il a également participé aux efforts de recrutement engagés par le groupe et a dirigé le processus d'évaluation d'au moins une recrue.

A la fin de 2013, Saidullah s'est rendu dans le Golfe en compagnie des collecteurs de fonds du réseau, Khalil Ahmed Haqqani (TI.H.150.11.), Fazl Rabi, et d'autres de ses membres, dont une personne ayant facilité des attentats. En 2010, il s'est déplacé dans le Golfe avec un groupe de dirigeants du réseau, dont faisait partie le haut responsable Ahmed Jan Wazir Akhtar Mohammad, aujourd'hui décédé.

A la fin de 2013, Saidullah aurait bénéficié de la confiance de membres d'Al-Qaida en tant que membre du réseau Haqqani capable de les aider en cas de problème, notamment d'arrestations.

Au début de 2012, Saidullah Jan a fait quelques voyages avec Yahya Haqqani afin d'y rencontrer l'émissaire financier du réseau, Nasiruddin Haqqani, aujourd'hui décédé.

• MUHAMMAD OMAR ZADRAN

Désigné par l'arrêté du 1^{er} août 2014 (NOR : *FCPT1418352A*).

Désigné par le règlement (UE) n° 1057/2014 du 8 octobre 2014.

Titre : a) Maulawi ; b) Mollah.

Né le : 1958.

Lieu de naissance : village du sultan Kheyli, district de Spera, province de Khost, Afghanistan.

Adresse : région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan.

Autres informations : a) dirigeant de 100 militants actifs du groupe HQN dans la province de Khost à partir de 2013 ; b) impliqué dans des attaques contre l'Afghanistan et les forces internationales en Afghanistan.

Renseignements complémentaires : Muhammad Omar Zadrان (Omar) est un dirigeant du réseau Haqqani qui, en 2013, était à la tête d'un groupe de plus de cent militants actifs dans la province de Khost, en Afghanistan. Il a occupé les fonctions de gouverneur de district fantôme et de commandant sous la direction de Sirajuddin Jallaloudine Haqqani depuis 2005, et il a organisé des attentats pour le compte du réseau, ou a été chargé de le faire à partir de 2006 au moins. Il a travaillé avec les talibans en 2010, en tant que membre de la choura créée par les talibans pour débattre de la logistique des insurgés, des besoins, de la formation, des missions assignées aux commandants et du déploiement de cellules terroristes dans le sud-est de l'Afghanistan. Au cours de la même année, Omar a reçu des ordres de Sirajuddin Haqqani.

Omar a participé à la préparation et à la planification d'attentats perpétrés contre des citoyens afghans, le gouvernement afghan et le personnel des forces de la coalition en Afghanistan, pour le compte à la fois du réseau et des talibans. Au début de 2013, il avait pour mission d'introduire illégalement des explosifs en Afghanistan. En 2012, en compagnie de dizaines d'autres membres du réseau, il a organisé l'attentat dirigé contre un camp des forces de la coalition au moyen d'un engin explosif improvisé placé à bord d'un véhicule, et il a participé à la planification d'une attaque contre des militaires dans la province de Paktiya, en Afghanistan. A partir de 2011, il a participé à la planification d'attentats-suicides. En 2010, un commandant du réseau lui a donné pour mission d'enlever et de tuer des Afghans travaillant pour les forces de la coalition dans les provinces de Khost, Paktiya, Paktika et Baghlan, en Afghanistan.

En 2010, Omar et d'autres dirigeants activistes de la région ont décidé de multiplier les attaques contre le gouvernement afghan et les forces de la coalition, de s'emparer de divers districts pour les contrôler, de perturber la tenue des élections à l'Assemblée nationale et des travaux de construction routière, et de recruter des jeunes sur place.

• QARI SAIFULLAH TOKHI

Désigné par le règlement (UE) n° 1057/2014 du 8 octobre 2014.

Alias : a) Qari Saifullah ; b) Qari Saifullah Al Tokhi ; c) Saifullah Tokhi ; d) Qari Sahab).

Titre : qari.

Motifs de l'inscription sur la liste : gouverneur adjoint (officieux) et commandant des opérations des talibans dans la province de Zabol, Afghanistan.

Adresse : zone de Chalo Bawari, ville de Quetta, province du Baloutchistan, Pakistan.

Date de naissance : vers 1964.

Lieu de naissance : village de Daraz, district de Jaldak wa Tarnak, province de Zabol, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan ; b) responsable de la pose d'engins explosifs improvisés et de l'organisation d'attentats-suicides ; c) description physique : taille : 180 cm ; poids : environ 90 kg ; stature : athlétique ; couleur des yeux : brun ; couleur des cheveux : roux ; teint : brun moyen ; d) traits distinctifs : visage rond, barbe fournie et boite de la jambe gauche en raison d'une prothèse en plastique qui remplace le membre inférieur ; e) origine ethnique : pachtoune ; membre de la tribu Tokhi (autre graphie : Torchi), sous-tribu Barkozai (autre graphie : Bakorzai), clan Kishta Barkorzai ; f) état civil : marié ; g) nom du père : Agha Mohammad ; h) nom du frère : Humdullah.

Date de désignation par les Nations unies : 19 mars 2014.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : Qari Saifullah Tokhi est gouverneur adjoint (officieux) et commandant des opérations des talibans dans la province orientale de Zabol (Afghanistan). Il a autorité sur les chefs talibans de la province et est à la tête de deux groupes d'une cinquantaine de combattants qu'il utilise pour mener des actions terroristes contre le gouvernement de la République islamique d'Afghanistan et les forces de la coalition dans la province orientale de Zabol. Qari Saifullah Tokhi est également l'instigateur de plusieurs attaques que ses hommes ont perpétrées dans la province à l'aide d'engins explosifs improvisés, d'armes de petit calibre et de tirs de roquette.

• ABDUL AZIZ ABBASIN

Désigné par le règlement d'exécution (UE) n° 1049/2011 du 20 octobre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 451/2013 du 16 mai 2013.

Alias : Abdul Aziz Mahsud.

Date de naissance : 1969.

Lieu de naissance : village de Shey Khan, région de Pirkowti, district d'Orgun, province de Paktika, Afghanistan.

Renseignements complémentaires : a) un des principaux commandants du réseau Haqqani sous Sirajuddin Jallaloudine Haqqani, b) depuis début 2010, gouverneur fantôme des talibans dans le district d'Orgun, province de Paktika, en Afghanistan, c) il a dirigé un camp d'entraînement pour des combattants étrangers dans la province de Paktika, d) il a été impliqué dans le transport d'armes à destination de l'Afghanistan.

Date de désignation par les Nations unies : 4 octobre 2011.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : Abdul Aziz Abbasin est l'un des principaux commandants du réseau Haqqani, un groupe de militants affilié aux talibans qui opère depuis l'est de l'Afghanistan et le Waziristan du Nord dans les zones tribales sous administration fédérale du Pakistan. Depuis le début de 2010, Abbasin était sous les ordres de Sirajuddin Haqqani, qui l'a nommé pour servir de gouverneur fantôme des talibans dans le district d'Orgun (province de Paktika, Afghanistan). Abbasin commande un groupe de combattants talibans et aide à diriger un camp d'entraînement pour des combattants étrangers dans la province de Paktika. Il est également impliqué dans des embuscades visant des véhicules qui ravitaillaient les forces gouvernementales afghanes, ainsi que dans le transport d'armes à destination de l'Afghanistan.

• Abdul Baqi Basir Awal Shah

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 1139/2012 du Conseil du 3 décembre 2012.

Alias : Abdul Baqi.

Titre : a) maulavi, b) mollah.

Motifs de l'inscription sur la liste : a) gouverneur des provinces de Khost et de Paktika sous le régime des talibans, b) vice-ministre de l'information et de la culture sous le régime des talibans, c) service du consulat, ministère des affaires étrangères sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1960-1962.

Lieu de naissance : a) ville de Jalalabad, province de Nangarhar, Afghanistan, b) district de Shinwar, province de Nangarhar, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan, b) en 2008, était membre des talibans responsable de la province de Nangarhar.

Date de désignation par les Nations unies : 23 février 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : Abdul Baqi a été tout d'abord gouverneur des provinces de Khost et de Paktika sous le régime des talibans. Il a ensuite été nommé vice-ministre de l'information et de la culture. Il a également exercé des fonctions au service consulaire du ministère des affaires étrangères du régime des talibans.

En 2003, Abdul Baqi a participé à des activités militaires insurrectionnelles dans les districts de Shinwar, d'Achin, de Naziyan et de Dur Baba, dans la province de Nangarhar. A partir de 2009, il a participé à l'organisation d'activités militantes dans l'est du pays, en particulier dans la province de Nangarhar et dans la ville de Jalalabad.

• **ABDUL BARI AKHUND**

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Alias : a) Haji Mullah Sahib b) Zakir.

Titre : a) maulavi, b) mollah.

Motifs de l'inscription sur la liste : gouverneur de la province de Helmand sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1953.

Lieu de naissance : a) district de Baghran, province de Helmand, Afghanistan, b) district de Now Zad, province de Helmand, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) membre du Conseil suprême des talibans depuis 2009, b) il se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan, c) il appartient à la tribu Alokozai, d) il est membre de la direction des talibans dans la province de Helmand, Afghanistan.

Date de désignation par les Nations unies : 23 février 2001.

• **ABDUL GHAFAR QURISHI ABDUL GHANI**

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 543/2012 du 25 juin 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 263/2014 du 14 mars 2014.

Alias : Abdul Ghaffar Qureshi.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : attaché chargé du rapatriement, « ambassade » des talibans, Islamabad, Pakistan.

Date de naissance : a) 1970, b) 1967.

Lieu de naissance : village de Turshut, district de Wursaj, province de Takhar, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Numéro de passeport D 000933 (passeport afghan délivré à Kaboul le 13 septembre 1998).

Numéro d'identification national 55130 (carte d'identité nationale afghane [tazkira]).

Adresse : Khairkhana Section Number 3, Kabul, Afghanistan.

Renseignements complémentaires : a) impliqué dans un trafic de stupéfiants, b) membre du groupe ethnique Tadjik.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

• **ABDUL GHAFAR SHINWARI**

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Titre : hadji.

Motifs de l'inscription sur la liste : troisième secrétaire, consulat général des talibans à Karachi, Pakistan.

Date de naissance : 29.3.1965.

Lieu de naissance : province de Nangarhar, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Numéro de passeport D 000763 (délivré le 9 janvier 1997).

Renseignements complémentaires : a) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan, b) membre de la tribu Safi.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

• **ABDUL GHANI BARADAR ABDUL AHMAD TURK**

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Alias : a) Mullah Baradar Akhund b) Abdul Ghani Baradar.

Titre : mollah.

Motifs de l'inscription sur la liste : ministre adjoint de la défense sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1968.

Lieu de naissance : village de Yatimak, district de Dehrawood, province d'Oruzgan, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) arrêté en février 2010 et en détention au Pakistan, b) en juin 2011, la haute cour de Lahore, Pakistan, a été saisie d'une demande d'extradition de l'Afghanistan, c) membre de la tribu Popalzai, d) commandant militaire supérieur des talibans et membre du « Conseil de Quetta » des talibans depuis mai 2007.

Date de désignation par les Nations unies : 23 février 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : en février 2010, Abdul Ghani Baradar était un commandant militaire et un haut responsable du régime taliban.

En tant que vice-ministre de la défense, il comptait parmi les adjoints de Mohammed Omar (TI.O.4.01) et dirigeait la section des affaires militaires des talibans.

Membre important du réseau des talibans, il a organisé des opérations menées par le mouvement contre le Gouvernement afghan et la Force internationale d'assistance à la sécurité en étroite collaboration avec le ministre de la défense des talibans, Ubaidullah Akhund (TI.A.22.01).

• ABDUL HAI HAZEM ABDUL QADER

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Alias : Abdul Hai Hazem.

Titre : a) maulavi, b) mollah.

Motifs de l'inscription sur la liste : premier secrétaire, « consulat général » des talibans à Quetta, Pakistan.

Date de naissance : 1971.

Lieu de naissance : village de Pashawal Yargatoo, district d'Andar, province de Ghazni, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Numéro de passeport D 0001203 (passeport afghan).

Adresse : a) village d'Iltifat, district de Shakardara, province de Kaboul, Afghanistan, b) région de Puli Charkhi, district n°, ville de Kaboul, province de Kaboul.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

• ABDUL JABBAR OMARI

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 451/2013 du 16 mai 2013.

Alias : a) Mullah Jabar, b) Muawin Jabbar.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : gouverneur de la province de Baghlan (Afghanistan) sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1958.

Lieu de naissance : province de Zabul, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : membre de la tribu Hottak.

Date de désignation par les Nations unies : 23 février 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : en juin 2008, Abdul Jabbar Omari était l'adjoint d'Amir Khan Haqqani et commandant d'un groupe armé dans le district de Siuri, dans la province de Zabul. A la même époque, aux fins de renforcer leurs activités dans ce secteur, les instances dirigeantes des talibans l'ont désigné gouverneur fantôme de la province de Zabul.

• ABDUL KABIR MOHAMMAD JAN

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 1139/2012 du Conseil du 3 décembre 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 263/2014 du 14 mars 2014.

Alias : A. Kabir.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : a) deuxième vice-président du conseil des ministres chargé des affaires économiques sous le régime des talibans ; b) gouverneur de la province de Nangarhar sous le régime des talibans ; c) chef de la zone orientale sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1963.

Lieu de naissance : Pul-e-Khumri ou district de Baghlan Jadid, province de Baghlan, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) actif dans des opérations terroristes dans l'est de l'Afghanistan, b) collecte de fonds auprès de trafiquants de drogue, c) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan, d) membre du Conseil suprême des talibans en 2009, e) famille originaire du district de Neka, province de Paktiya, Afghanistan, f) responsable d'un attentat commis dans la province de Baghlan, en novembre 2007, contre des membres du Parlement afghan, g) possède des terres dans le centre de la province de Baghlan, h) membre de la tribu Zadran.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : Abdul Kabir Mohammad Jan siégeait au conseil des hauts dirigeants talibans, comme l'a annoncé Mohammed Omar en octobre 2006. Il a été nommé commandant militaire de la zone est en octobre 2007.

• ABDUL LATIF MANSUR

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 543/2012 du Conseil du 25 juin 2012.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 451/2013 du 16 mai 2013.

Alias : a) Abdul Latif Mansoor b) Wali Mohammad).

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : ministre de l'agriculture sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1968.

Lieu de naissance : a) district de Zurmat, province de Paktiya, Afghanistan, b) district de Garda Saray, province de Paktiya, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) à partir de mai 2007, membre de la choura Miram Shah des talibans, b) à partir de fin 2012, gouverneur fantôme des talibans dans la province de Logar, c) se trouverait dans la zone frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan, d) membre de la tribu Sahak (Ghilzai).

Date de désignation par les Nations unies : 31 janvier 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : en mai 2007, Abdul Latif Mansur était membre du « Conseil Miram Shah » des talibans. En 2009, il était gouverneur fantôme de la province afghane de Nangarhar et, à partir de la mi-2009, chef de la commission politique des talibans. En mai 2010, Abdul Latif Mansur était commandant en chef des talibans dans l'est de l'Afghanistan.

• Abdul Manan Mohammad Ishak

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 1139/2012 du 3 décembre 2012.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : a) premier secrétaire, « ambassade » des talibans à Riyad (Arabie saoudite), b) attaché commercial, « ambassade » des talibans à Abou Dhabi (Emirats arabes unis).

Date de naissance : 1940-1941.

Lieu de naissance : village de Siyachoy, district de Panjwai, province de Kandahar, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : Abdul Manan a été un commandant taliban de haut rang dans les provinces de Paktiya, de Paktika et de Khost, dans l'est de l'Afghanistan. Il a également été chargé d'assurer le passage de combattants talibans et d'armes à la frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan.

• ABDUL MANAN NYAZI

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 263/2014 du 14 mars 2014.

Alias : a) Abdul Manan Nayazi ; b) Abdul Manan Niazi ; c) Baryaly ; d) Baryalai.

Titre : mollah.

Motifs de l'inscription sur la liste : gouverneur de la province de Kaboul sous le régime des talibans, b) gouverneur de la province de Balk sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1968.

Lieu de naissance : a) district de Zarghoon, province de Hérat, Afghanistan, b) village de Sardar, district de Kohsan, province de Hérat, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) depuis le milieu de l'année 2009, il est membre des talibans responsable des provinces de Hérat, de Farah et de Nimroz, b) membre du Conseil suprême des talibans et de la choura de Quetta, c) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan, d) membre de la tribu Niazi, e) participe au transport de bombes humaines en Afghanistan.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : sous le régime des talibans, Abdul Manan Nyazi a également assumé les fonctions de porte-parole, puis de gouverneur des provinces de Mazar-e Charif et de Kaboul. Depuis le milieu de l'année 2009, il est commandant de haut rang dans l'ouest de l'Afghanistan et opère dans les provinces de Farah, d'Herat et de Nimroz. En mai 2010, il était membre d'un conseil régional de talibans et a été nommé gouverneur de la province d'Herat. En tant que commandant taliban, il participe au transport de bombes humaines en Afghanistan.

• **ABDUL QADEER BASIR ABDUL BASEER**

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 1139/2012 du 3 décembre 2012.

Titre : a) général, b) maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : attaché militaire, « ambassade » des talibans, Islamabad, Pakistan.

Date de naissance : 1964.

Lieu de naissance : a) district de Surkh Rod, province de Nangarhar, Afghanistan, b) district de Hisarak, province de Nangarhar, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Numéro de passeport D 000974 (passeport afghan).

Renseignements complémentaires : a) conseiller financier du Conseil militaire taliban de Peshawar et président de la commission financière des talibans de Peshawar, b) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : en 2009, Abdul Qadeer Abdul Baseer était trésorier des talibans à Peshawar (Pakistan). Au début de 2010, il était conseiller financier du Conseil militaire taliban de Peshawar et président de la commission financière des talibans de Peshawar. Il remet, en personne, les fonds de la choura des instances dirigeantes des talibans à des groupes de talibans dans tout le Pakistan.

• **ABDUL QUDDUS MAZHARI**

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : attaché pour l'éducation, « consulat général » des talibans à Peshawar, Pakistan.

Date de naissance : 1970.

Lieu de naissance : province de Kunduz, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Adresse : Kushal Khan Mena, District Number 5, Kabul, Afghanistan.

Numéro de passeport : SE 012820 (passeport afghan délivré le 4.11.2000).

Renseignements complémentaires : membre de la tribu Popalzai.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

• **ABDUL RAHMAN AGHA**

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : président du tribunal militaire sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1958.

Lieu de naissance : district d'Arghandab, province de Kandahar, Afghanistan.

Nationalité : a) afghane, b) pakistanaise.

Renseignements complémentaires : se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

• **ABDUL RAHMAN AHMAD HOTTAK**

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Alias : Hottak Sahib.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : a) ministre adjoint de la culture et de l'information sous le régime des talibans. b) chef du service consulaire du ministère des affaires étrangères sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1957.

Lieu de naissance : province de Ghazni, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan.

b) Membre de la tribu Hottak.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

• ABDUL RAQIB TAKHARI

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 263/2014 du 14 mars 2014.

Modifié par le règlement (UE) n° 1057/2014 du 8 octobre 2014.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : a) ministre du rapatriement sous le régime des talibans ; b) membre du Conseil suprême des talibans pour les provinces de Takhar et de Badakhshan en décembre 2009.

Date de naissance : entre 1968 et 1973.

Lieu de naissance : village de Zardalu Darra, district de Kalafgan, province de Takhar, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignement complémentaire : tué (décès confirmé) le 17 février à Peshawar, Pakistan, et enterré dans la province de Takhar, Afghanistan.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : Abdul Raqib Takhari était membre du Conseil suprême des talibans, responsable des provinces de Takhar et de Badakhshan en décembre 2009.

• ABDUL RAUF KHADEM

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Alias : Mullah Abdul Rauf Aliza.

Titre : mollah.

Motifs de l'inscription sur la liste : commandant du corps central sous le régime des talibans.

Date de naissance : a) entre 1958 et 1963, b) vers 1970.

Lieu de naissance : a) village d'Azan, district de Kajaki, province de Helmand, Afghanistan, b) district de Spin Boldak, province de Kandahar, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) membre de la choura des talibans de Quetta depuis 2009, b) membre des talibans responsable de la province de Oruzgan, Afghanistan, depuis 2011.

Date de désignation par les Nations unies : 23 février 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : le corps d'armée central était placé sous l'autorité du ministère de la défense du régime des talibans. En 2009, Abdul Rauf Khadem était responsable de la province de Logar pour les talibans. Abdul Rauf Khadem a été le commandant militaire d'un ensemble de provinces d'Afghanistan.

• Abdul Rauf Zakir

Désigné par le règlement (UE) n° 1139/2012 du 3 décembre 2012.

Alias : Qari Zakir.

Titre : qari.

Date de naissance : entre 1969 et 1971.

Lieu de naissance : province de Kaboul, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) chef des opérations-suicides du réseau Haqqani dirigé par Sirajuddin Jallaloudine Haqqani et responsable de l'ensemble des opérations dans les provinces de Kaboul, Takhar, Kunduz et Baghlan, b) supervise l'entraînement des recrues pour les attentats-suicides et forme à la fabrication d'engins explosifs improvisés.

Date de désignation par les Nations unies : 5 novembre 2012.

• ABDUL RAZAQ AKHUND LALA AKHUND

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2014 du 23 mars 2014.

Titre : mollah.

Motifs de l'inscription sur la liste : a) ministre des affaires intérieures sous le régime des talibans ; b) chef de la police de Kaboul sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1958.

Lieu de naissance : district de Spin Boldak, province de Kandahar, Afghanistan, dans la zone bordant le district de Chaman, Quetta, Pakistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) membre du Conseil suprême des talibans depuis juin 2008 ; b) adjoint du mollah Mohammed Omar depuis mars 2010 ; c) membre de la commission de surveillance des talibans depuis mi-2013 ; d) impliqué dans un trafic de stupéfiants ; e) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan ; f) membre de la tribu Achekzai.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

• ABDUL SALAM HANAFI ALI MARDAN QUL

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Alias : a) Abdussalam Hanafi, b) Hanafi Saheb.

Titre : a) mollah, b) maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : ministre adjoint de l'éducation sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1968.

Lieu de naissance : a) district de Darzab, province de Faryab, Afghanistan, b) district de Qush Tapa, province de Jawzjan, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) membre des talibans responsable de la province de Jawzjan dans le nord de l'Afghanistan jusqu'en 2008, b) impliqué dans un trafic de stupéfiants, c) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan.

Date de désignation par les Nations unies : 23 février 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : en mai 2007, les dirigeants talibans ont placé Abdul Salam Hanafi Ali Mardan Qul à la tête de la province de Jawzjan. A la même époque, il était également responsable du nord de l'Afghanistan. On le soupçonne d'être impliqué dans le trafic de drogues.

• ABDUL SAMAD ACHEKZAI

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Alias : a) Abdul Samad.

Date de naissance : 1970.

Lieu de naissance : Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) haut responsable des talibans chargé de la fabrication d'engins explosifs improvisés, b) participe au recrutement et à l'envoi en Afghanistan de personnes chargées de commettre des attentats-suicides.

Date de désignation par les Nations unies : 2 mars 2012.

• ABDUL WAHED SHAFIQ.

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : gouverneur adjoint de la province de Kaboul (Afghanistan) sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1968.

Lieu de naissance : province de Nangarhar, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Date de désignation par les Nations unies : 23 février 2001.

• ABDUL WALI SEDDIQI

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Titre : qari.

Motifs de l'inscription sur la liste : troisième secrétaire, consulat général des talibans, Peshawar, Pakistan.

Date de naissance : 1974.

Lieu de naissance : village de Zilzilay, district d'Andar, province de Ghazni, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Numéro de passeport : D 000769 (passeport afghan délivré le 2 février 1997).

Renseignements complémentaires : se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

• ABDULHAI MOTMAEN

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2014 du 23 mars 2014.

Modifié par le règlement (UE) n° 1057/2014 du 8 octobre 2014.

Alias : Abdul Haq.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : a) directeur du service de l'information et de la culture de la province de Kandahar sous le régime des talibans ; b) porte-parole du régime des talibans.

Date de naissance : vers 1973.

Lieu de naissance : a) village de Shinkalai, district de Nad-e-Ali, province de Helmand, Afghanistan ; b) province de Zabol, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Passeport afghan n° OA462456 (délivré le 31 janvier 2012 [11-11-1390] au nom d'Abdul Haq, fils de M. Anwar Khan, par le consulat général afghan à Peshawar, Pakistan).

Renseignements complémentaires : a) famille originaire de Zabol, puis installée dans la province de Helmand ; b) membre du Conseil suprême des talibans et porte-parole du mollah Mohammed Omar depuis 2007 ; c) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan ; d) membre de la tribu Kharoti.

Date de désignation par les Nations unies : 23 février 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : Abdulhai Motmaen était le principal porte-parole des talibans, et prononçait les discours de politique étrangère. Il était également un proche collaborateur de Mohammed Omar. Il était membre du Conseil suprême des talibans et porte-parole de Mohammed Omar en 2007.

• ABDULHAI SALEK

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 543/2012 du 25 juin 2012.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : gouverneur de la province d'Oruzgan sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1965.

Lieu de naissance : village d'Awlyatak, région de Gardan Masjid, district de Chaki Wardak, province de Maidan Wardak, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) serait mort en Afghanistan septentrional en 1999, b) était membre de la tribu Wardak.

Date de désignation par les Nations unies : 23 février 2001.

• ABDUL-HAQ WASSIQ

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 263/2014 du 14 mars 2014.

Modifié par le règlement (UE) n° 1057/2014 du 8 octobre 2014.

Alias : a) Abdul-Haq Wasseq ; b) Abdul Haq Wasiq.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : vice-ministre de la sécurité (renseignement) sous le régime des talibans.

Date de naissance : a) vers 1975 ; b) 1971.

Lieu de naissance : village de Gharib, district de Khogyani, province de Ghazni, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Adresse : prison de Guantanamo.

Renseignement complémentaire : en détention aux Etats-Unis depuis 2011.

Date de désignation par les Nations unies : 31 janvier 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : Abdul-Haq Wassiq est allié à Gulbuddin Hekmatyar. Sous le régime des talibans, il a exercé successivement diverses responsabilités en tant que commandant local dans les provinces de Nimroz et de Kandahar. Il est ensuite devenu directeur général adjoint du renseignement, sous l'autorité directe de Qari Ahmadullah. A ce titre, il était chargé de gérer les relations avec les combattants étrangers liés à Al-Qaida et avec leurs camps d'entraînement en Afghanistan. Il était aussi connu pour les méthodes répressives dont il usait contre les opposants aux talibans dans le sud de l'Afghanistan.

• ABDULLAH HAMAD MOHAMMAD KARIM

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Allias : al-Hammad.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : consul général, « consulat général » des talibans à Quetta, Pakistan.

Date de naissance : 1972.

Lieu de naissance : village de Darweshan, région de Hazar Juft, district de Garmser, province de Helmand, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Numéro de passeport : D 000857 (délivré le 20 novembre 1997).

Numéro d'identification nationale : 300786 (carte d'identité nationale [tazkira]).

Renseignements complémentaires : a) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan, b) membre du groupe ethnique Baloch.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

• AHMAD JAN AKHUNDZADA SHUKOOR AKHUNDZADA

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 543/2012 du 25 juin 2012.

Alias : a) Ahmad Jan Akhonzada, b) Ahmad Jan Akhund Zada.

Titre : a) maulavi, b) mollah.

Motifs de l'inscription sur la liste : gouverneur des provinces de Zabol et Oruzgan sous le régime des talibans.

Date de naissance : 1966-1967.

Lieu de naissance : a) village de Lablan, district de Dehrawood, province d'Oruzgan, Afghanistan, b) district de Zurmat, province de Paktia, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) au début de 2007, il était membre des talibans et responsable de la province d'Oruzgan b) beau-frère du mollah Mohammed Omar, c) il se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : au début de 2007, Ahmad Jan Akhonzada Shukoor Akhonzada s'est vu confier la responsabilité de la province d'Oruzgan par les talibans.

• Ahmad Taha Khalid Abdul Qadir

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 1139/2012 du 3 décembre 2012.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : gouverneur de la province de Paktiya (Afghanistan) sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1963.

Lieu de naissance : a) province de Nangarhar, Afghanistan, b) province de Khost, Afghanistan, c) village de Siddiq Khel, district de Naka, province de Paktiya, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) membre des talibans responsable de la province de Nangarhar en 2011, b) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan, c) membre de la tribu Zadran, d) proche associé de Sirajjudin Jallaloudine Haqqani.

Date de désignation par les Nations unies : 23 février 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : à la fin de 2001, Taha a également été gouverneur de la province de Kunar sous le régime des talibans, lesquels lui ont confié, en septembre 2009, la responsabilité de la province de Wardak.

- AHMAD ZIA AGHA

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Alias : a) Zia Agha b) Noor Ahmad c) Noor Ahmed d) Sia Agha Sayeed.

Titre : hadji.

Date de naissance : 1974.

Lieu de naissance : district de Maiwand, province de Kandahar, Afghanistan.

Renseignements complémentaires : a) en 2011, cadre supérieur des talibans assumant des responsabilités militaires et financières, b) dirige le Conseil militaire des talibans depuis 2010, c) en 2008 et 2009, il a assuré les fonctions de responsable financier des talibans et distribué de l'argent aux commandants talibans dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan.

Date de désignation par les Nations unies : 6 janvier 2012.

- AHMADULLAH

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Alias : a) Ahmadulla b) Mohammad Ahmadullah.

Titre : Qari.

Motifs de l'inscription sur la liste : ministre de la sécurité (renseignements) sous le régime des talibans.

Date de naissance : a) vers 1975, b) vers 1965.

Lieu de naissance : a) région de Khogyani, district de Qarabagh, province de Ghazni, Afghanistan, b) district de Andar, province de Ghazni, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) il serait décédé en décembre 2001, b) appartenait à la tribu Khogyani.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : en 2003, Ahmadullah a fourni des dispositifs explosifs à des militants et leur a donné l'ordre de mener des attaques en Afghanistan.

- AHMED JAN AKHUNDZADA WAZIR

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 263/2014 du 14 mars 2014.

Alias : a) Haji Ahmad Jan, b) Ahmed Jan Akhund.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : ministre de l'eau et de l'électricité sous le régime des talibans.

Date de naissance : entre 1953 et 1958.

Lieu de naissance : a) province de Kandahar, Afghanistan. b) district de Tirin Kot, province d'Oruzgan, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) en 2009, il était membre du Conseil militaire suprême des talibans, b) il se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

- ALLAH DAD MATIN

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2014 du 23 mars 2014.

Alias : a) Allahdad, b) Shahidwrar, c) Akhund.

Titre : mollah.

Motifs de l'inscription sur la liste : a) ministre du développement urbain sous le régime des talibans, b) président de la banque centrale (Da Afghanistan Bank) sous le régime des talibans, c) président de la compagnie aérienne Ariana Afghan Airlines sous le régime des talibans.

Date de naissance : a) vers 1953, b) vers 1960.

Lieu de naissance : village de Kadani, district de Spin Boldak, province de Kandahar, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) a perdu un pied lors de l'explosion d'une mine terrestre, b) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan, c) membre de la tribu Nurzay.

Date de désignation par les Nations unies : 31 janvier 2001.

Renseignements complémentaires : Allahdad, membre de la tribu Nurzay de Spin Boldak, a été nommé ministre de la construction et de l'habitat après avoir rempli d'autres fonctions civiles sous le régime des talibans.

• ALLAH DAD TAYEB WALI MUHAMMAD

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 543/2012 du 25 juin 2012.

Alias : a) Allah Dad Tayyab, b) Allah Dad Tabeeb.

Titre : a) mollah, b) hadji.

Motifs de l'inscription sur la liste : ministre adjoint de la communication sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1963.

Lieu de naissance : a) district de Ghorak, province de Kandahar, Afghanistan, b) district de Nesh, province d'Oruzgan, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : membre de la tribu Popalzai.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

• AMINULLAH AMIN QUDDUS

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Alias : a) Muhammad Yusuf b) Aminullah Amin.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : gouverneur de la province de Saripul (Afghanistan) sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1973.

Lieu de naissance : village de Loy Karez, district de Spin Boldak, province de Kandahar, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) en 2011, il était membre du Conseil suprême des talibans, b) membre de la tribu Nurzay.

Date de désignation par les Nations unies : 23 février 2001.

• AMIR ABDULLAH

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Alias : Amir Abdullah Sahib.

Motifs de l'inscription sur la liste : ancien adjoint du gouverneur taliban de la province de Kandahar.

Adresse : Karachi, Pakistan.

Date de naissance : vers 1972.

Lieu de naissance : province de Paktika, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) il s'est rendu au Koweït, en Arabie saoudite, dans la Jamahiriya arabe lybienne et dans les Emirats arabes unis pour lever des fonds en faveur des talibans, b) il était le trésorier d'Abdul Ghani Baradar Abdul Ahmad Turk, c) il se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan.

Date de désignation par les Nations unies : 20 juillet 2010.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : Amir Abdullah a été le trésorier d'Abdul Ghani Baradar (TI.B.24.01.), l'un des principaux dirigeants des talibans, et est l'ancien adjoint du gouverneur taliban de la province de Kandahar en Afghanistan. Amir Abdullah s'est rendu au Koweït, en Arabie saoudite, en Libye et aux Emirats arabes unis afin d'y collecter des fonds pour les talibans. Il a également aidé les dirigeants des talibans à transmettre des communications et organisé des réunions de haut niveau dans une villa qui se trouve dans sa résidence au Pakistan. Abdullah a aidé de nombreux hauts responsables des talibans qui avaient fui l'Afghanistan en 2001 à s'établir au Pakistan.

• AMIR KHAN MOTAQI

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Alias : Amir Khan Muttaqi.

Titre : mollah.

Motifs de l'inscription sur la liste : a) ministre de l'éducation sous le régime des talibans, b) représentant des talibans dans le cadre des pourparlers menés sous l'égide des Nations unies sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1968.

Lieu de naissance : a) district de Zurmat, province de Paktiya, Afghanistan, b) village de Shin Kalai, district de Nad-e-Ali, province de Helmand, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) membre du Conseil suprême des talibans depuis juin 2007, b) il se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan, c) membre de la tribu Sulaimankhel.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : Amir Khan Motaqi a également été un des représentants des talibans dans le cadre des pourparlers qui ont eu lieu sous l'égide de l'ONU sous le régime des talibans.

Amir Khan Motaqi compte parmi les membres éminents des talibans. Il a également occupé les fonctions de ministre de l'information et de la culture sous le régime des talibans. En juin 2007, Amir Khan Motaqi était membre d'un conseil régional taliban.

• AREFULLAH AREF GHAZI MOHAMMAD

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 263/2014 du 14 mars 2014.

Alias : Arefullah Aref.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : a) ministre adjoint des finances sous le régime des talibans, b) gouverneur de la province de Ghazni sous le régime des talibans, c) gouverneur de la province de Paktiya sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1958.

Lieu de naissance : village de Lawang (Lawand), district de Gelan, province de Ghazni, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) à la mi-2013, il dirigeait le « front » des talibans dans le district de Gelan, province de Ghazni, Afghanistan, b) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan, c) membre de la tribu Andar.

Date de désignation par les Nations unies : 31 janvier 2001.

• ATTIQULLAH AKHUND

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : ministre adjoint de l'agriculture sous le régime taliban.

Date de naissance : vers 1953.

Lieu de naissance : district de Shah Wali Kot, province de Kandahar, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) en juin 2010, il était membre du Conseil militaire ainsi que du Conseil suprême des talibans, b) appartient à la tribu Popalzai.

Date de désignation par les Nations unies : 23 février 2001.

• AZIZIRAHMAN ABDUL AHAD

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Titre : M.

Motifs de l'inscription sur la liste : troisième secrétaire, « ambassade » des talibans à Abou Dhabi (Emirats arabes unis).

Date de naissance : 1972.

Lieu de naissance : district de Shega, province de Kandahar, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Numéro d'identification nationale : 44323 (carte d'identité nationale [tazkira]).

Renseignements complémentaires : membre de la tribu Hotak.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

• Din Mohammad Hanif

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 1139/2012 du 3 décembre 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 451/2013 du 16 mai 2013.

Alias : a) Qari Din Mohammad, b) Iadena Mohammad.

Titre : qari.

Motifs de l'inscription sur la liste : a) ministre de la planification sous le régime des talibans, b) ministre de l'enseignement supérieur sous le régime des talibans.

Date de naissance : a) vers 1955, b) 1^{er} janvier 1969 (sous le nom de Iadena Mohammad).

Lieu de naissance : a) village de Shakarlab, district de Yaftali Pain, province de Badakhshan, Afghanistan, b) Badakhshan (sous le nom de Iadena Mohammad).

Nationalité : afghane.

Numéro de passeport : OA 454044 (sous le nom de Iadena Mohammad).

Renseignements complémentaires : a) membre du Conseil suprême des talibans responsable des provinces de Takhar et Badakhshan, b) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

• DOST MOHAMMAD

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2014 du 23 mars 2014.

Alias : Doost Mohammad).

Titre : a) mollah ; b) maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : gouverneur de la province de Ghazni sous le régime des talibans.

Date de naissance : entre 1968 et 1973.

Lieu de naissance : a) village de Nawi Deh, district de Daman, province de Kandahar, Afghanistan ; b) village de Marghankecha, district de Daman, province de Kandahar, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) associé au mollah Jalil Haqqani ; b) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan ; c) membre de la tribu Popalzai. Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions :

Dost Mohammad a également été chargé par les instances dirigeantes des talibans de mener des opérations militaires à Angora, dans la province afghane du Nuristan.

En mars 2010, Dost Mohammad était le gouverneur de l'ombre de la province du Nuristan, pour le compte des talibans, et dirigeait une madrasa où il recrutait des combattants.

• EHSANULLAH SARFIDA HESAMUDDIN AKHUNDZADA

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 263/2014 du 14 mars 2014.

Alias : a) Ehsanullah Sarfadi b) Ehsanullah Sarfida).

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : ministre adjoint de la sécurité (renseignements) sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1962-1963.

Lieu de naissance : village de Khatak, district de Gelan, province de Ghazni, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) à partir du deuxième semestre de 2007, il a aidé les talibans en leur procurant des armes et de l'argent, b) se trouverait dans la région du Golfe, c) membre de la tribu Taraki.

Date de désignation par les Nations unies : 23 février 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : Ehsanullah Sarfida a également été président de la banque centrale des talibans. Il a ensuite été nommé administrateur des provinces capturées. Il a été membre de la choura suprême. Au sein d'Al-Qaida, Ehsanullah Sarfida a aidé les talibans en leur procurant des armes et de l'argent. Au milieu de l'année 2007, il était le chef du district de Marja, dans la province afghane du Helmand.

• EZATULLAH HAQQANI KHAN SAYYID

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Alias : Ezatullah Haqqani.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : ministre adjoint de la planification sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1957.

Lieu de naissance : originaire de la province de Laghman, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) membre de la choura de Peshawar des talibans depuis 2008, b) il se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan.

Date de désignation par les Nations unies : 23 février 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : Ezatullah Haqqani a d'abord été inscrit sur la liste le 23 février 2001 sous le nom de Maulavi Ezatullah, puis « Haqqani » y a été ajouté le 27 septembre 2007. En 2009, Ezatullah Haqqani était membre d'un conseil régional des talibans.

- FAIZ

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : responsable du service d'information du ministère des affaires étrangères sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1969.

Lieu de naissance : province de Ghazni, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Date de désignation par les Nations unies : 23 février 2001.

- FAZL MOHAMMAD MAZLOOM

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2014 du 23 mars 2014.

Alias : a) Molah Fazl, b) Fazel Mohammad Mazloom.

Titre : mollah.

Motifs de l'inscription sur la liste : chef adjoint de l'état-major de l'armée sous le régime des talibans.

Date de naissance : entre 1963 et 1968.

Lieu de naissance : Oruzgan, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Adresse : détenu à la prison de Guantanamo.

Renseignements complémentaires : à la mi-2013, il était détenu aux Etats-Unis d'Amérique.

Date de désignation par les Nations unies : 23 février 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions :

Fazl Mohammad Mazloom était un proche collaborateur de Mohammed Omar et l'a aidé à mettre en place le gouvernement des talibans. Mazloom se trouvait au camp d'entraînement d'Al-Farouq créé par Al-Qaida. Il savait que les talibans fournissaient une aide au Mouvement islamique d'Ouzbékistan (Islamic Movement of Uzbekistan) sous forme d'argent, d'armes et d'appui logistique en échange de quoi le Mouvement fournissait des soldats aux talibans.

En octobre 2001, il commandait environ 3 000 soldats talibans qui combattaient en première ligne dans la province de Takhar.

- FAZL RABI

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011.

Modifié par le règlement (UE) n° 263/2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 261/2014 du 14 mars 2014.

Alias : a) Fazl Rabbi, b) Fazal Rabi, c) Faisal Rabbi.

Motifs de l'inscription sur la liste : Cadre supérieur dans la province de Konar sous le régime des talibans.

Date de naissance : a) 1972, b) 1975.

Lieu de naissance : a) district de Kohe Safi, province de Parwan, Afghanistan, b) province de Kapisa, Afghanistan, c) province de Nangarhar, Afghanistan, d) province de Kaboul, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) représente le réseau Haqqani dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan ; fournit un soutien financier et logistique à ce réseau. b) membre du conseil financier des talibans. c) a voyagé à l'étranger afin de recueillir des fonds pour Sirajuddin Jallaloudine Haqqani, Jalaluddin Haqqani, le réseau Haqqani et les talibans. d) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan. Date de désignation par les Nations unies : 6 janvier 2012.

• GUL AHMAD HAKIMI

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : attaché commercial, « consulat général » des talibans à Karachi, Pakistan.

Date de naissance : 1964.

Lieu de naissance : a) province de Logar, Afghanistan, b) province de Kaboul, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : Gul Ahmad Hakimi a également été directeur général du département de l'enseignement secondaire au ministère de l'éducation, à Kaboul, sous le régime des talibans, avant d'être nommé à Karachi en 1996.

• HABIBULLAH RESHAD

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Titre : mollah.

Motifs de l'inscription sur la liste : chef du service des enquêtes, ministère de la sécurité (renseignement) sous le régime des talibans.

Date de naissance : entre 1963 et 1973.

Lieu de naissance : district de Waghaz, province de Ghazni, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) à partir de 2009, responsable adjoint (renseignement) du conseil militaire de Quetta, b) il se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan.

Date de désignation par les Nations unies : 23 février 2001.

• Hamdullah Allah Noor

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : attaché pour le rapatriement, « consulat général » des talibans à Quetta, Pakistan. Date de naissance : 1973.

Lieu de naissance : district n° 6, ville de Kandahar, province de Kandahar, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Numéro d'identification nationale : 4414 (carte d'identité afghane, tazkira).

Renseignements complémentaires : a) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan, b) membre du groupe ethnique Baloch.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

• HAMDULLAH NOMANI

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : a) ministre de l'enseignement supérieur sous le régime des talibans, b) maire de la ville de Kaboul sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1968.

Lieu de naissance : village de Sipayaw, district de Andar, province de Ghazni, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) membre du Conseil suprême des talibans, b) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan.

Date de désignation par les Nations unies : 23 février 2001.

• HAMDULLAH SUNANI

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Alias : Sanani.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : chef de Dar-ul-Efta (service des fatwas) de la Cour suprême sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1923.

Lieu de naissance : district de Dai Chopan, province de Zabol, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) il serait décédé en 2001, b) appartenait à la tribu Kakar.

Date de désignation par les Nations unies : 23 février 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : le poste de président de Dar-ul-Efta qu'occupait Sanani relevait de la Haute Cour du régime des talibans.

• **HAMIDULLAH AKHUND SHER MOHAMMAD**

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Alias : a) Janat Gul b) Hamidullah Akhund.

Titre : mollah.

Motifs de l'inscription sur la liste : président de la compagnie aérienne Ariana Afghan Airlines sous le régime des talibans.

Date de naissance : entre 1972 et 1973.

Lieu de naissance : a) village de Sarpolad, district de Washer, province de Helmand, Afghanistan, b) district de Arghandab, province de Kandahar, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : membre de la tribu Ghilzai.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

• **HIDAYATULLAH**

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Alias : Abu Turab.

Motifs de l'inscription sur la liste : ministre adjoint de l'aviation civile et du tourisme sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1968.

Lieu de naissance : district d'Arghandab, province de Kandahar, Afghanistan Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan, b) membre de la tribu Ghilzai.

Date de désignation par les Nations unies : 8 mars 2001.

• **Jan Mohmmad Madani Ikram**

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 1139/2012 du 3 décembre 2012.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : chargé d'affaires, « ambassade » des talibans à Abou Dhabi (Emirats arabes unis).

Date de naissance : 1954-1955.

Lieu de naissance : village de Siyachoy, district de Panjwai, province de Kandahar, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan, b) membre de la tribu Alizai.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

• **JANAN AGHA**

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2014 du 23 mars 2014.

Alias : Abdullah Jan Agha.

Titre : mollah.

Motifs de l'inscription sur la liste : gouverneur de la province de Faryab (Afghanistan) sous le régime des talibans.

Date de naissance : a) vers 1958 ; b) vers 1953.

Lieu de naissance : ville de Tirin Kot, province d'Oruzgan, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) en juin 2010, il était membre du Conseil suprême des talibans et conseiller du mollah Mohammed Omar ; b) à la tête d'un « front » taliban (mahaz) à la mi-2013 ; c) il se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan ; d) il appartient au groupe ethnique Sadat.

Date de désignation par les Nations unies : 23 février 2001.

• **KHAIRULLAH KHAIRKHWAH**

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2014 du 23 mars 2014.

Alias : a) Mullah Khairullah Khairkhwah b) Khirullah Said Wali Khairkhwa.

Titre : a) maulavi ; b) mollah.

Motifs de l'inscription sur la liste : a) gouverneur de la province de Hérat (Afghanistan) sous le régime des talibans ; b) porte-parole du régime des talibans ; c) gouverneur de la province de Kaboul sous le régime des talibans ; d) ministre des affaires intérieures sous le régime des talibans.

Date de naissance : a) vers 1963 ; b) 1^{er} janvier 1967 (sous le nom de Khirullah Said Wali Khairkhwa).

Lieu de naissance : a) village de Poti, district d'Arghistan, province de Kandahar, Afghanistan ; b) Kandahar.

Nationalité : afghane.

Adresse : détenu à la prison de Guantanamo.

Renseignements complémentaires : a) détenu par les Etats-Unis d'Amérique à la mi-2013 ; b) membre de la tribu Popalzai.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

• **MATIULLAH**

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2014 du 23 mars 2014.

Titre : mollah.

Motifs de l'inscription sur la liste : directeur de la douane de Kaboul sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1973.

Lieu de naissance : district de Daman, province de Kandahar, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) actif dans le recrutement pour le mouvement des talibans depuis la mi-2013, b) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan, c) membre de la tribu Popalzai.

Date de désignation par les Nations unies : 23 février 2001.

• **MOHAMED KHALIL Ibrahim**

Désigné par le règlement (UE) n° 2018/2005 du 9 décembre 2005.

Modifié par le règlement (UE) n° 34/2012 du 17 janvier 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 831/2013 du 29 août 2013.

Alias : a) Khalil Ibrahim Jassem, b) Khalil Ibrahim Mohammad, c) Khalil Ibrahim Al Zafiri, d) Khalil.

Né : a) le 2 juillet 1975, b) le 2 mai 1972, c) le 3 juillet 1975, d) en 1972, e) le 2 mai 1975, à a) Day Az-Zawr, Syrie, b) Bagdad, Iraq, c) Mosul, Iraq.

Nationalité : syrienne.

Passeport n° : T04338017 (autorisation provisoire pour demandeurs d'asile délivrée par l'office des étrangers de la ville de Mayence, arrivée à expiration le 8 mai 2013).

Adresse : abri pour les réfugiés, Alte Ziegelei, 55128 Mayence, Allemagne.

Date de la désignation visée à l'article 2 *bis*, paragraphe 4, point b) : 6.12.2005.

• **Mohammad Abbas Akhund**

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2014 du 23 mars 2014.

Titre : mollah.

Motifs de l'inscription sur la liste : a) maire de Kandahar sous le régime des talibans ; b) ministre de la santé publique sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1963.

Lieu de naissance : district de Khas Oruzgan, province d'Oruzgan, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) depuis janvier 2011, il est membre du Conseil suprême des talibans, chargé de la commission médicale ; b) depuis la mi-2013, il supervise directement trois centres médicaux qui

soignent les combattants talibans blessés ; c) il se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan ; d) il est membre de la tribu Barakzai.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

• MOHAMMAD AHMADI

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2014 du 23 mars 2014.

Titre : a) mollah, b) hadji.

Motifs de l'inscription sur la liste : a) président de la banque centrale (Da Afghanistan Bank) sous le régime des talibans, b) ministre des finances sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1963.

Lieu de naissance : a) district de Daman, province de Kandahar, Afghanistan, b) village de Pashmul, district de Panjwai, province de Kandahar, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan, b) appartient à la tribu Kakar, c) est membre du Conseil suprême des talibans. Date de désignation par les Nations unies : 23 février 2001.

• MOHAMMAD ALEEM NOORANI

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Titre : mufti.

Motifs de l'inscription sur la liste : premier secrétaire, « consulat général » des talibans à Karachi, Pakistan.

Date de naissance : vers 1963.

Lieu de naissance : province de Ghazni, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

• MOHAMMAD AMAN AKHUND

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011.

Modifié par le règlement (UE) n° 263/2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 261/2014.

Alias : a) Mohammed Aman, b) Mullah Mohammed Oman, c) Mullah Mohammad Aman Ustad Noorzai, d) Mullah Mad Aman Ustad Noorzai, e) Sanaullah.

Date de naissance : 1970.

Lieu de naissance : village de Bande Tumor, district de Maiwand, province de Kandahar, Afghanistan.

Renseignements complémentaires : a) en 2011, il était haut responsable des talibans chargé des tâches financières, notamment la collecte de fonds pour les dirigeants. b) a fourni un appui logistique aux opérations des talibans et a utilisé le produit du trafic des stupéfiants pour acheter des armes. c) a été le secrétaire du dirigeant taliban mollah Mohammed Omar ainsi que son messenger dans le cadre de réunions à haut niveau des dirigeants taliban. d) est également associé à Gul Agha Ishakzai. e) figurait parmi les proches du mollah Mohammed Omar sous le régime des talibans.

Date de désignation par les Nations unies : 6 janvier 2012.

• MOHAMMAD AZAM ELMI

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Alias : Muhammad Azami.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : ministre adjoint des mines et des industries sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1968.

Lieu de naissance : district de Sayd Karam, province de Paktiya, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : serait décédé en 2005.

Date de désignation par les Nations unies : 23 février 2001.

• MOHAMMAD ESHAQ AKHUNZADA

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Alias : Mohammad Ishaq Akhund.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : gouverneur de la province de Laghman (Afghanistan) sous le régime des talibans.

Date de naissance : entre 1963 et 1968.

Lieu de naissance : district de Andar, province de Ghazni, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Date de désignation par les Nations unies : 23 février 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : en 2008, Mohammad Eshaq Akhunzada a été nommé commandant de la province afghane de Ghazni par les talibans et y était encore actif en 2011.

• MOHAMMAD ESSA AKHUND

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Titre : a) alhaj, b) mollah.

Motifs de l'inscription sur la liste : ministre de l'eau, de l'assainissement et de l'électricité sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1958.

Lieu de naissance : région de Mial, district de Spin Boldak, province de Kandahar, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : membre de la tribu Nurzay.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

• MOHAMMAD HASAN RAHMANI

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2014 du 23 mars 2014.

Alias : Gud Mullah Mohammad Hassan.

Titre : mollah.

Motifs de l'inscription sur la liste : gouverneur de la province de Kandahar (Afghanistan) sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1963.

Lieu de naissance : a) district de Deh Rawud, province d'Oruzgan, Afghanistan ; b) district de Chora, province d'Oruzgan, Afghanistan ; c) district de Charchino, province d'Oruzgan, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) porte une prothèse à la jambe droite ; b) membre du Conseil suprême des talibans à la mi-2013 et adjoint du mollah Mohammed Omar depuis mars 2010 ; c) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan ; d) membre de la tribu Achakzai.

Date de désignation par les Nations unies : 23 février 2001.

• MOHAMMAD HASSAN AKHUND

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Titre : a) mollah, b) hadji.

Motifs de l'inscription sur la liste : a) premier vice-président du conseil des ministres sous le régime des talibans, b) ministre des affaires étrangères sous le régime des talibans, c) gouverneur de Kandahar sous le régime des talibans, d) conseiller politique du mollah Mohammed Omar.

Date de naissance : a) entre 1955 et 1958, b) entre 1945 et 1950.

Lieu de naissance : village de Pashmul, district de Panjwai, province de Kandahar, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) proche collaborateur du mollah Mohammed Omar, b) en décembre 2009, il était membre du Conseil suprême des talibans, c) membre de la tribu Kakar.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : Mohammad Hassan Akhund est un proche collaborateur de Mohammed Omar.

Depuis la mi-2009, Mohammad Hassan Akhund est un dirigeant taliban de premier plan. Au début de 2010, il était l'un des commandants taliban les plus actifs.

• MOHAMMAD IBRAHIM OMARI

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Alias : Ibrahim Haqqani.

Titre : alhaj.

Motifs de l'inscription sur la liste : ministre adjoint des questions frontalières sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1958.

Lieu de naissance : Garda Saray, district de Waza Zadran, province de Pakiya, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : frère de Jalaluddin Haqqani. se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan.

Date de désignation par les Nations unies : 23 février 2001.

• MOHAMMAD MOSLIM HAQQANI MUHAMMADI GUL

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 263/2014 du 14 mars 2014.

Alias : Moslim Haqqani.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : a) ministre adjoint du hadj et des affaires religieuses sous le régime des talibans ; b) ministre adjoint de l'enseignement supérieur sous le régime des talibans.

Date de naissance : 1965.

Lieu de naissance : village de Gawargan, district de Pul-e-Khumri, province de Baghlan, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Numéro d'identification national : 1136 (carte d'identité nationale afghane [tazkira]).

Renseignements complémentaires : a) de l'ethnie pachtoune provenant de la province de Baghlan ; b) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan ; c) parle couramment l'anglais, l'ourdou et l'arabe.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : Mohammad Moslim Haqqani a également été vice-ministre de l'enseignement supérieur sous le régime des talibans. Cette fonction a été ajoutée à la liste le 18 juillet 2007.

• MOHAMMAD RASUL AYYUB

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Alias : Gurg.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : gouverneur de la province de Nimroz (Afghanistan) sous le régime des talibans.

Date de naissance : entre 1958 et 1963.

Lieu de naissance : village de Robot, district de Spin Boldak, province de Kandahar, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) membre de la choura des talibans de Quetta, b) il se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan, c) membre de la tribu Nurzay. Date de désignation par les Nations unies : 23 février 2001.

• Mohammad Sadiq Amir Mohammad

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 1139/2012 du 3 décembre 2012.

Titre : a) alhaj, b) maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : directeur de l'agence afghane pour le commerce, Peshawar, Pakistan.

Date de naissance : 1934.

Lieu de naissance : a) province de Ghazni, Afghanistan, b) province de Logar, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Numéro de passeport : SE 011252 (passeport afghan).

Renseignements complémentaires : serait décédé.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : En octobre 2006, Mohammad Sadiq Amir Mohammad était membre du nouveau Conseil consultatif (majlis choura), dont la création aurait été annoncée par Mohammed Omar.

• MOHAMMAD SALIM HAQQANI

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : ministre adjoint de la prévention du vice et de la propagation de la vertu sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1966-1967.

Lieu de naissance : originaire de la province de Laghman, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) en mars 2010, il était commandant adjoint de Ezatullah Haqqani Khan Sayyid, b) en juin 2010, membre du Conseil militaire de Peshawar des talibans, c) membre du groupe ethnique Pashai.

Date de désignation par les Nations unies : 31 janvier 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : en 2006, Mohammad Salim Haqqani était membre d'un conseil de talibans qui a planifié des attaques contre les forces gouvernementales afghanes, dans la province afghane de Laghman. Il avait été un commandant taliban de cette province à la fin de 2004.

• MOHAMMAD SARWAR SIDDIQMAL MOHAMMAD MASOOD

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Alias : Mohammad Sarwar Siddiqmal.

Motifs de l'inscription sur la liste : troisième secrétaire, ambassade des talibans à Islamabad, Pakistan.

Date de naissance : 1963.

Lieu de naissance : district de Jani Khel, province de Pakiya, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Numéro d'identification nationale : 19657 (carte d'identité afghane [tazkira]).

Renseignements complémentaires : Membre de la tribu Mangal.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

• MOHAMMAD SHAFIQ MOHAMMADI

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2014 du 23 mars 2014.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : a) gouverneur de la province de Khost (Afghanistan) sous le régime des talibans ; b) gouverneur général des provinces de Pakiya, Paktika, Khost et Ghazni sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1948.

Lieu de naissance : district de Tirin Kot, province d'Oruzgan, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) supervise deux centres d'entraînement militaire des talibans depuis la mi-2013, b) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan, c) membre de la tribu Hottak.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

• Mohammad Shafiqullah Ahmadi Fatih Khan

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 543/2012 du 25 juin 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 1139/2012 du 3 décembre 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 451/2013 du 16 mai 2013.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2014 du 23 mars 2014.

Alias : a) Mohammad Shafiq Ahmadi, b) Mullah Shafiqullah.

Titre : mollah.

Motifs de l'inscription sur la liste : gouverneur de la province de Samangan sous le régime des talibans.

Date de naissance : 1956-1957.

Lieu de naissance : a) village de Charmistan, district de Tirin Kot, province d'Oruzgan (Afghanistan) ; b) village de Marghi, district de Nawa, province de Ghazni (Afghanistan).

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) originaire de la province de Ghazni mais s'est ensuite installé dans la province d'Oruzgan ; b) à partir de fin 2012, gouverneur fantôme des talibans dans la province d'Oruzgan ; c) aurait été tué par une frappe aérienne dans le district de Shahjoy, province de Zabol, au début de 2013 ; d) membre de la tribu Hotak.

Date de désignation par les Nations unies : 23 février 2001.

• Mohammad Wali Mohammad Ewaz

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 1139/2012 du 3 décembre 2012.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2014 du 23 mars 2014.

Alias : Mohammad Wali.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : ministre de la prévention du vice et de la promotion de la vertu sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1965.

Lieu de naissance : a) village de Jelawur, district d'Arghandab, province de Kandahar, Afghanistan ; b) village de Siyachoy, district de Panjwai, province de Kandahar, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) serait décédé en décembre 2006 et enterré dans le district de Panjwai, province de Kandahar, Afghanistan ; b) était membre de la tribu Ghilzai.

Date de désignation par les Nations unies : 31 janvier 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : lorsqu'il était en poste au ministère de la prévention du vice et de la promotion de la vertu sous le régime des talibans, Mohammad Wali a fréquemment eu recours à la torture et à d'autres moyens pour intimider la population. Après la chute du régime, il a continué de jouer un rôle actif dans les rangs des talibans dans la province de Kandahar, en Afghanistan.

• MOHAMMAD YAQOUB

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 543/2012 du 25 juin 2012.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2014 du 23 mars 2014.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : chef de la Bakhtar Information Agency (BIA) sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1966.

Lieu de naissance : a) district de Shahjoi, province de Zabol, Afghanistan b) district de Janda, province de Ghazni, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) membre de la commission de la culture des talibans ; b) est à la tête d'un « front » des talibans et coordonne l'ensemble des activités militaires des forces des talibans dans le district de Maiwand, province de Kandahar, Afghanistan, depuis la mi-2013 ; c) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan ; d) membre de la tribu Kharoti (Taraki).

Date de désignation par les Nations unies : 23 février 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : A partir de 2009, Mohammad Yaqoub a été un dirigeant taliban influent dans le district de Yousef Khel de la province de Paktika.

• MOHAMMAD ZAHID

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Titre : mollah.

Motifs de l'inscription sur la liste : troisième secrétaire, ambassade des talibans à Islamabad, Pakistan.

Date de naissance : 1971.

Lieu de naissance : province de Logar, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Numéro de passeport : D 001206 (délivré le 17 juillet 2000).

Renseignements complémentaires : se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

• MOHAMMADULLAH MATI

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2014 du 23 mars 2014.

Alias : Mawlawi Nanai.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : ministre des travaux publics sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1961.

Lieu de naissance : district d'Arghandab, province de Kandahar, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) a perdu une jambe dans les années 1980 ; b) chef par intérim du Conseil suprême des talibans de février à avril 2010 ; c) chargé des activités de recrutement depuis la mi-2013 ; d) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan ; e) membre de la tribu Isakzai.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : Mohammadullah Mati a également été ministre des communications du régime des talibans, sous le nom de « Ahmadullah Mutie ».

• Mohammed Qasim Mir Wali Khudai Rahim

Désigné par le règlement (UE) n° 1244/2012 du 20 décembre 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 451/2013 du 16 mai 2013.

Alias : a) Muhammad Qasim, b) Abdul Salam.

Titre : hadji.

Date de naissance : entre 1975 et 1976.

Lieu de naissance : a) village de Minar, district de Garmsir, province de Helmand, Afghanistan, b) village de Darweshan, district de Garmsir, province de Helmand.

Nationalité : afghane.

Numéro d'identification nationale : a) carte d'identité nationale afghane (tazkira) n° 57388 délivrée dans le district de Lashkar Gah, province de Helmand, Afghanistan, b) permis de résidence n° 665, Ayno Maina, province de Kandahar, Afghanistan.

Adresse : a) Wesh, district de Spin Boldak, province de Kandahar, Afghanistan, b) Safaar Bazaar, district de Garmsir, province de Helmand, Afghanistan, c) Room number 33, 5th Floor Sarafi Market, ville de Kandahar, province de Kandahar, Afghanistan. Renseignements complémentaires : a) propriétaire de Rahat Ltd, b) impliqué dans la fourniture d'armes aux talibans, y compris des engins explosifs improvisés, c) arrêté en 2012 et en détention en Afghanistan depuis janvier 2013, d) associé à Rahat Ltd.

Date de désignation par les Nations unies : 21.11.2012.

• MUHAMMAD TAHER ANWARI

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Alias : a) Mohammad Taher Anwari, b) Muhammad Tahir Anwari, c) Mohammad Tahre Anwari.

Titre : mollah.

Motifs de l'inscription sur la liste : a) directeur des affaires administratives sous le régime des talibans, b) ministre des finances sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1961.

Lieu de naissance : district de Zurmat, province de Paktiya, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : membre de la tribu Andar.

Date de désignation par les Nations unies : 23 février 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : en tant que directeur des affaires administratives, Muhammad Taher Anwari était placé sous l'autorité du conseil des ministres du régime des talibans, le plus haut niveau de la hiérarchie taliban. Il a également été ministre des finances du régime des talibans. Il était également chargé d'écrire les discours de Mohammed Omar (T.I.O.4.01), le chef suprême des talibans.

• NAJIBULLAH HAQQANI HYDAYETULLAH

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 1057/2014 du 8 octobre 2014.

Alias : Najibullah Haqani.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : a) vice-ministre des finances sous le régime des talibans ; b) membre taliban responsable de la province de Laghman à la fin de 2010.

Date de naissance : 1971.

Lieu de naissance : village de Moni, district de Shigal, province de Kunar.

Nationalité : afghane.

Numéro d'identification national : carte d'identité nationale afghane (tazkira) numéro 545167, délivrée en 1974.

Renseignements complémentaires : a) cousin de Moulavi Noor Jalal ; b) nom du grand-père : Salam ; c) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan.

Date de désignation par les Nations unies : 23 février 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : Najibullah Haqqani Hidayatullah a également été vice-ministre des finances du régime des talibans. Cette désignation a été ajoutée à la liste le 18 juillet 2007. Le 27 septembre 2007, la liste a été mise à jour et la désignation d'origine, à savoir « vice-ministre des travaux publics du régime des talibans », a été supprimée.

En mai 2007, Najibullah Haqqani Hydayatullah était membre du Conseil des talibans dans la province de Kunar, en Afghanistan. Il est le cousin de Noor Jalal.

En juin 2008, les instances dirigeantes des talibans lui ont confié la responsabilité des activités militaires dans la province de Kunar.

Najibullah Haqqani Hidayatullah était un membre taliban responsable de la province de Laghman à la fin de 2010.

• NAJIBULLAH MUHAMMAD JUMA

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Alias : Najib Ullah.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : consul général, « consulat général » des talibans à Peshawar, Pakistan.

Date de naissance : 1958.

Lieu de naissance : région de Zere Kohi area, district de Shindand, province de Farah, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Numéro de passeport : 000737 (passeport afghan délivré le 20.10.1996).

Renseignements complémentaires : a) membre du Conseil militaire des talibans de Peshawar depuis 2010, b) il se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

• NAZIR MOHAMMAD ABDUL BASIR

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 543/2012 du 25 juin 2012.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2014 du 14 mars 2014.

Alias : Nazar Mohammad.

Titre : a) maulavi, b) Sar Muallim.

Motifs de l'inscription sur la liste : a) maire de la ville de Kunduz, b) gouverneur par intérim de la province de Kunduz (Afghanistan) sous le régime taliban.

Date de naissance : 1954.

Lieu de naissance : village de Malaghi, district de Kunduz, province de Kunduz, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) rallié au nouveau gouvernement après la chute du régime des talibans, il a assumé des responsabilités, au niveau du district, dans la province de Kunduz ; b) confirmation de son assassinat par les talibans le 9 novembre 2008.

Date de désignation par les Nations unies : 23 février 2001.

• NAZIRULLAH HANAFI WALIULLAH

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Alias : Nazirullah Aanafi Waliullah.

Titre : a) maulavi ; b) hadji.

Motifs de l'inscription sur la liste : attaché commercial, ambassade des talibans à Islamabad, Pakistan.

Date de naissance : 1962.

Lieu de naissance : district de Spin Boldak, province de Kandahar, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Numéro de passeport : D 000912 (passeport afghan délivré le 30.6.1998).

Renseignements complémentaires : se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

• Nik Mohammad Dost Mohammad

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 1139/2012 du Conseil du 3 décembre 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 263/2014 du 14 mars 2014.

Alias : Nik Mohammad.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : vice-ministre du commerce sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1957.

Lieu de naissance : village de Zangi Abad, district de Panjwai, province de Kandahar, Afghanistan.

Nationalité : afghane..

Renseignements complémentaires : a) à la tête d'une commission d'enregistrement des ennemis des talibans depuis la mi-2013, b) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan, c) membre de la tribu Nurzay.

Date de désignation par les Nations unies : 31 janvier 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : Nik Mohammad a été inscrit sur la liste récapitulative le 31 janvier 2001 en tant que vice-ministre du commerce du régime des talibans, tombant ainsi sous le coup des dispositions des résolutions 1267 (1999) et 1333 (2000) du Conseil de sécurité des Nations unies relatives aux actes et activités des autorités des talibans.

• NOOR MOHAMMAD SAQIB

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Motifs de l'inscription sur la liste : président de la Cour suprême sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1958.

Lieu de naissance : a) district de Bagrami, province de Kaboul, Afghanistan, b) région de Tarakhel, district de Deh Sabz, province de Kaboul, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : Noor Mohammad Saqib fait partie des instances dirigeantes des talibans et préside le Comité religieux, qui est l'équivalent du pouvoir judiciaire chez les talibans.

• NOORUDDIN TURABI MUHAMMAD QASIM

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Alias : a) Noor ud Din Turabi b) Haji Karim.

Titre : a) mollah, b) maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : ministre de la justice sous le régime des talibans.

Date de naissance : a) vers 1963 ; b) vers 1955, c) 1956.

Lieu de naissance : a) district de Spin Boldak, province de Kandahar, Afghanistan, b) district de Chora, province d'Oruzgan, Afghanistan, c) district de Dehrawood, province d'Oruzgan, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : adjoint du mollah Mohammed Omar.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : Au milieu de l'année 2009, Nooruddin Turabi Muhammad Qasim a été nommé commandant militaire des talibans en Afghanistan. Nommé adjoint du Guide suprême des talibans, Mohammed Omar, il a participé aux réunions du Conseil des talibans, au début de 2009.

• NURULLAH NURI

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2014 du 23 mars 2014.

Alias : Norullah Noori.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : a) gouverneur de la province de Balkh (Afghanistan) sous le régime des talibans ; b) chef de la zone nord sous le régime des talibans.

Date de naissance : a) vers 1958, b) 1^{er} janvier 1967.

Lieu de naissance : district de Shahjoe, province de Zabol, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Adresse : détenu à la prison de Guantanamo. Renseignements complémentaires : a) détenu par les Etats-Unis d'Amérique à la mi-2013 ; b) membre de la tribu Tokhi.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

• QARI RAHMAT

Désigné par le règlement (UE) n° 930/2014 du 28 août 2014.

Supprimé par le règlement (UE) n° 1022/2014 du 26 septembre 2014 (a été listé par erreur sur la liste AL-QAIDA,).

Désigné par l'arrêté du 25 août 2014.

Désigné par le règlement (UE) n° 1057/2014 du 8 octobre 2014.

Alias : a) Kari Rahmat.

Date de naissance : a) 1981 ; b) 1982.

Lieu de naissance : Shadal (variante Shadaal) Bazaar, district de Achin, province de Nangarhar, Afghanistan, .

Adresse : a) Village de Kamkai, district de Achin, dans la province de Nangarhar en Afghanistan ; b) Province de Nangarhar en Afghanistan.

Autres informations : commandant taliban depuis au moins février 2010, il perçoit des taxes et des produits de la corruption au nom des talibans. Il assure la liaison avec les coopératives et transmet aux talibans dans la province de Nangarhar, en Afghanistan, des informations, des conseils, des logements et des armes. Il a participé à la mise en place d'engins explosifs improvisés (IED) ainsi qu'aux attaques menées contre la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) et les forces afghanes.

Date de la désignation : 21.8.2014.

• QUADRATULLAH JAMAL

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Alias : Haji Sahib.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : ministre de l'information sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1963.

Lieu de naissance : Gardez, province de Pakiya, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) en 2010, il était membre du Conseil suprême des talibans et de la commission culturelle des talibans ; b) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : En avril 2009, les instances dirigeantes des talibans ont annoncé que Quadratullah Jamal serait désormais leur officier de liaison, chargé des relations avec leurs sympathisants et amis dans le monde.

• RAHMATULLAH KAKAZADA

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Alias : a) Rehmatullah ; b) Kakazada ; c) Mullah Nasir.

Titre : a) maulavi ; b) mollah.

Motifs de l'inscription sur la liste : consul général, « consulat général » des talibans à Karachi, Pakistan.

Date de naissance : 1968.

Lieu de naissance : district de Zurmat, province de Pakiya, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Numéro de passeport : D 000952 (passeport afghan délivré le 7 janvier 1999).

Renseignements complémentaires : a) en mai 2007, membre des talibans responsable de la province de Ghazni, Afghanistan, b) à la tête d'un réseau de renseignement, c) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan, d) membre de la tribu Suleimankheil.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

• RUSTUM HANAFI HABIBULLAH

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 1139/2012 du 3 décembre 2012.

Alias : a) Rostam Nuristani, b) Hanafi Sahib.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : vice-ministre des travaux publics sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1963.

Lieu de naissance : Dara Kolum, district de Do Aab, province de Nuristan, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) membre taliban responsable de la province de Nuristan, Afghanistan, depuis mai 2007, b) membre de la tribu Nuristani, b) serait décédé début 2012.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

• SADUDDIN SAYYED

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2014 du 23 mars 2014.

Alias : a) Sadudin Sayed, b) Sadruddin.

Titre : a) maulavi, b) alhaj, c) mollah.

Motifs de l'inscription sur la liste : a) ministre adjoint du travail et des affaires sociales sous le régime des talibans ; b) maire de la ville de Kaboul sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1968.

Lieu de naissance : a) district de Chaman, Pakistan. b) district de Spin Boldak, province de Kandahar, Afghanistan. Renseignements complémentaires : a) conseiller auprès du Conseil suprême des talibans à partir du deuxième semestre de 2013 ; b) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan ; c) membre de la tribu Barakzai.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : Sadudden Sayyed a également exercé les fonctions de vice-ministre du travail et des affaires sociales sous le régime des talibans, information qui a été ajoutée à la liste le 8 mars 2001.

• SAID AHMED SHAHIDKHEL

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2014 du 14 mars 2014.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : ministre adjoint de l'éducation sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1975.

Lieu de naissance : village de Spandeh (Espandi 'Olya), district d'Andar, province de Ghazni, Afghanistan..

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) en juillet 2003, il était en détention à Kaboul, Afghanistan, b) relâché en 2007, c) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan, d) à la mi-2013, siégeait au conseil des dirigeants talibans, e) membre de la tribu Andar.

Date de désignation par les Nations unies : 23 février 2001.

• SAYED MOHAMMAD AZIM AGHA

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2014 du 23 mars 2014.

Alias : a) Sayed Mohammad Azim Agha, b) Agha Saheb.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : directeur du service des passeports et des visas du ministère de l'intérieur sous le régime des talibans.

Date de naissance : a) vers 1966, b) vers 1969.

Lieu de naissance : district de Panjwai, province de Kandahar, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) à la tête d'un « front » taliban (mahaz) et membre de la commission militaire des talibans depuis mi-2013 ; b) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan.

Date de désignation par les Nations unies : 23 février 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : le service des passeports et des visas, où travaillait Sayed Mohammad Azim Agha, relevait du ministère de l'intérieur du régime des talibans.

- **SAYYED GHIASSOUDDINE AGHA**

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Alias : a) Sayed Ghiasuddin Sayed Ghousuddin ; b) Sayyed Ghayasudin ; c) Sayed Ghias.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : a) ministre du Hadj et des affaires religieuses sous le régime des talibans ; b) ministre de l'éducation sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1961.

Lieu de naissance : district de Kohistan, province de Faryab, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) en juin 2010, il était membre des talibans responsable des provinces afghanes de Faryab, Jawzjan, Sari Pul et Balkh, b) impliqué dans un trafic de stupéfiants, c) en décembre 2009, il était membre du Conseil suprême et du Conseil militaire des talibans, d) il se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan, e) appartient au groupe ethnique Sadat.

Date de désignation par les Nations unies : 31 janvier 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : Sayyed Ghiassouddine Agha a également été ministre de l'éducation du régime des talibans. En mai 2007, il était le responsable taliban de la province afghane de Faryab. On le soupçonne d'être impliqué dans le trafic de drogues.

- **SAYYED MOHAMMED HAQQANI**

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Alias : Sayyed Mohammad Haqqani.

Titre : mollah.

Motifs de l'inscription sur la liste : a) directeur des affaires administratives sous le régime des talibans ; b) responsable de l'information et de la culture dans la province de Kandahar sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1965.

Lieu de naissance : village de Chaharbagh, district de Arghandab, province de Kandahar, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) diplômé de la madrasa Haqqaniya, à Akora Khattak au Pakistan, b) suspecté d'entretenir des relations étroites avec le chef des talibans, le mollah Mohammad Omar ; c) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan, d) en juin 2010, il était membre du Conseil suprême des talibans, e) membre de la tribu Barakzay.

Date de désignation par les Nations unies : 31 janvier 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : Sayyed Mohammed Haqqani, qui est allié à Gulbuddin Hekmatyar, est aussi un partisan de longue date du mollah Mohammad Omar. En tant que directeur des affaires administratives du régime des talibans, il distribuait des cartes d'identité afghanes aux étrangers liés à Al-Qaida qui combattaient en Afghanistan, auprès de qui il a recueilli des fonds importants.

Sayyed Mohammed Haqqani a rencontré plusieurs fois Aiman Muhammed Rabi al-Zawahiri et Farhad, le secrétaire de Mohammed Omar, en 2003 et 2004. Il a ouvert dans le bazar de Qissa Khwani à Peshawar (Pakistan), une librairie qui a été impliquée dans le financement des talibans. En mars 2009, il jouait toujours un rôle actif à la tête de l'insurrection des talibans.

- **SHAHABUDDIN DELAWAR**

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 451/2013 du 16 mai 2013.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : juge adjoint auprès de la haute cour de justice sous le régime talibans.

Date de naissance : a) 1957, b) 1953.

Lieu de naissance : province de Logar, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Numéro de passeport : passeport afghan numéro OA296623.

Renseignements complémentaires : a) jusqu'au 25 septembre 1998, il était l'adjoint du chef de l'ambassade des talibans à Riyadh, Arabie saoudite, b) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan.

Date de désignation par les Nations unies : 23 février 2001.

- **SHAMSUDDIN**

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 543/2012 du 25 juin 2012.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2014 du 14 mars 2014.

Alias : Pahlawan Shamsuddin).

Titre : a) maulavi ; b) qari.

Motifs de l'inscription sur la liste : gouverneur de la province de Wardak (Maidan) (Afghanistan) sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1968.

Lieu de naissance : district de Keshim, province de Badakhchan, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan.

Date de désignation par les Nations unies : 23 février 2001.

• SHER MOHAMMAD ABBAS STANEKZAI PADSHAH KHAN

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Motifs de l'inscription sur la liste : a) ministre adjoint de la santé publique sous le régime des talibans, b) ministre adjoint des affaires étrangères sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1963.

Lieu de naissance : Qala-e-Abbas, région de Shah Mazar, district de Baraki Barak, province de Logar, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

• SIRAJUDDIN JALLALOUUDINE HAQQANI

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 451/2013 du 16 mai 2013.

Alias : a) Siraj Haqqani, b) Serajuddin Haqqani, c) Siraj Haqqani, d) Saraj Haqqani, e) Khalifa.

Motifs de l'inscription sur la liste : Na'ib Amir (commandant adjoint). Adresse : a) quartier de Kela/quartier de Danda, Miramshah, Waziristan du Nord, Pakistan, b) Madrasa Manba'ul uloom, Miramshah, Waziristan du Nord, Pakistan, c) Madrasa Dergey Manday, Miramshah, Waziristan du Nord, Pakistan.

Date de naissance : vers 1977-1978.

Lieu de naissance : a) Danda, Miramshah, Waziristan du Nord, Pakistan, b) village de Srana, district de Garda Saray, province de Paktiya, Afghanistan, c) district de Neka, province de Paktika, Afghanistan, d) province de Khost, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) à la tête du réseau Haqqani à partir de fin 2012, b) fils de Jallaloudine Haqqani, c) membre de la section Sultan Khel de la tribu Zadran de Garda Saray dans la province de Paktiya, en Afghanistan, d) se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan.

Date de désignation par les Nations unies : 13 septembre 2007.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : Sirajuddin Jallaloudine Haqqani est l'un des dirigeants les plus connus, les plus influents, les plus charismatiques et les plus chevronnés du réseau Haqqani, un groupe de combattants étroitement associés aux talibans et à Al-Qaida, et l'un de ses principaux commandants opérationnels depuis 2004.

• UBaidULLAH AKHUND YAR MOHAMMED AKHUND

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 543/2012 du 25 juin 2012.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2014 du 23 mars 2014.

Alias : a) Obaidullah Akhund, b) Obaid Ullah Akhund).

Titre : a) mollah ; b) hadji, c) maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : ministre de la défense sous le régime des talibans.

Date de naissance : a) vers 1968, b) 1969.

Lieu de naissance : a) village de Sangisar, district de Panjwai, province de Kandahar, Afghanistan, b) district de Arghandab, province de Kandahar, Afghanistan, c) région de Nalgham, district de Zheray, province de Kandahar, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) était un des adjoints du mollah Omar, b) était membre du Conseil suprême des talibans, chargé des opérations militaires, c) arrêté en 2007 et en détention au Pakistan, d) décès en mars 2010 confirmé, enterré à Karachi, Pakistan, e) lié par mariage à Saleh Mohammad Kakar Akhtar Muhammad, f) était membre de la tribu Alokozai.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions : Ubaidullah Akhund a été l'un des adjoints du mollah Omar et membre de la direction des talibans, chargé des opérations militaires.

• WALIJAN

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : gouverneur de la province de Djozdjan (Afghanistan) sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1968.

Lieu de naissance : a) Quetta, Pakistan ; b) province de Nimroz, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) membre de la choura taliban « Gerd-e-Jangal » et chef de la commission taliban pour les prisonniers et les réfugiés, b) membre de la tribu Ishaqzai.

Date de désignation par les Nations unies : 23 février 2001.

• YAR MOHAMMAD RAHIMI

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Titre : mollah.

Motifs de l'inscription sur la liste : ministre des communications sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1953.

Lieu de naissance : village de Talugan, district de Panjwai, province de Kandahar, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) membre du Conseil suprême des talibans en 2009, b) il se trouverait dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan, c) membre de la tribu Nurzay.

Date de désignation par les Nations unies : 25 janvier 2001.

• ZIA-UR-RAHMAN MADANI

Désigné par le règlement (UE) n° 753/2011 du 1^{er} août 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 968/2011 du 29 septembre 2011.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du 23 mars 2012.

Modifié par le règlement (UE) n° 543/2012 du 25 juin 2012.

Modifié par le règlement d'exécution (UE) n° 263/2014 du 14 mars 2014.

Alias : a) Ziaurrahman Madani b) Zaia u Rahman Madani c) Madani Saheb d) Diya' al-Rahman Madani).

Titre : maulavi.

Motifs de l'inscription sur la liste : gouverneur de la province de Logar (Afghanistan) sous le régime des talibans.

Date de naissance : vers 1960.

Lieu de naissance : a) village de Paliran, district de Namakab, province de Takhar, Afghanistan, b) Taluqan, province de Takhar, Afghanistan.

Nationalité : afghane.

Renseignements complémentaires : a) impliqué dans un trafic de stupéfiants, b) membre des talibans chargé des questions militaires dans la province de Takhar, Afghanistan, depuis mai 2007, c) a facilité la collecte de fonds dans la région du Golfe pour les talibans depuis 2003, d) a également facilité des rencontres entre des représentants des talibans et des sympathisants aisés, et organisé le voyage d'une douzaine de personnes vers Kaboul (Afghanistan) aux fins d'attentats-suicide, e) se trouverait dans la région du Golfe.

Date de désignation par les Nations unies : 23 février 2001.